

Diplôme Inter-Universités « Santé Société Migration »  
2016

# Sortir de l'ombre quand on est un invisible

---

Juliette Chavardes.

Aurélie Eragne  
CIMADE  
Référent mémoire

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Partie I : Quels sont les effets du parcours administratif sur une personne déboutée de sa demande d'asile ?</b>	<b>6</b>
A. Un parcours complexe, difficile, long qui rend les personnes invisibles.	7
Présentation du parcours administratif.	7
Conséquences : précarité administrative et invisibilité juridique.	10
B. De l'invisibilité juridique à l'invisibilité sociale.	12
<b>Partie II : Peut-on reprendre ou prendre une place dans une société qui ne vous reconnaît pas juridiquement et socialement ?</b>	<b>15</b>
A. Quelle alternative possible pour se sentir exister ?	16
La question du bénévolat.	16
La question de la parentalité.	17
La question du ressort individuel des personnes.	18
La question du prix.	20
B. La visibilité par le biais des professionnels	21
La question de nos propres difficultés, d'un glissement ?	
<b>Conclusion</b>	<b>26</b>
Glossaire	28
Bibliographie	29
<b>Annexes</b>	<b>31</b>

## INTRODUCTION

*« Fous de voyage », ainsi pourrait-on nommer ceux qui bravent les mers et les obstacles pour arriver dans nos pays tempérés trop souvent inhospitaliers et qui tentent même d'inscrire l'inhospitalité dans les lois, les règlements et les institutions de notre pays »*

Partir migrer, l'éloge du détour, Claire Mestre, Marie Rose Moro

Juriste de formation, mon parcours professionnel m'a orienté depuis maintenant plus de dix ans vers le secteur de l'urgence sociale. Mes emplois m'ont permis d'aller à la rencontre de personnes venues de différents horizons aux parcours divers, ayant vécu des départs pour de multiples raisons avec pour tous, le même objectif vivre et s'installer en France. Dans le domaine professionnel du social, qui est aujourd'hui le mien, avoir fait du droit et savoir comment s'en servir, a toujours été un atout pour accompagner au mieux les personnes que j'ai eu la chance de suivre. Pour autant, cela a pu être compliqué, parfois. Pendant mes études, on m'a appris à trouver des solutions juridiques constamment. Quelle que soit l'issue, il y a toujours une solution en droit. Ce que mes études ne m'avaient pas appris, c'est que pour ce public, parfois il n'y pas de solutions dans l'immédiat, souvent il faut attendre et pouvoir le gérer. A l'instar de ce que j'avais appris et des principes du droit, il m'est apparu une réglementation à part, qui concernerait une catégorie de personnes, les étrangers : première curiosité, pour une société qui se veut ou se voudrait remplie du principe d'égalité devant la loi. Seconde curiosité, ce droit est empreint d'une dimension politique très connotée évoluant au fil des changements de position politique. Depuis plusieurs années, la politique en matière d'immigration s'est durcit, le droit qui en découle aujourd'hui, construit au fur et à mesure un système, un parcours rempli d'obstacles, d'attente, de précarité pour les personnes qui en relèvent.

Avant de commencer, il semble opportun de faire un point sur les différents termes qui pourront être employés tout au long de cet écrit. En effet, on peut constater de nombreux amalgames sur la scène médiatique et politique.

On parle d'*étranger*<sup>1</sup> pour une personne qui n'a pas la nationalité française. D'*immigré* pour une personne qui quitte son pays d'origine pour s'installer durablement dans un pays dont il n'a pas la nationalité. De *sans papier*, pour une personne étrangère qui a perdu le droit de

---

<sup>1</sup> Définitions et types de régularisation issus du module 1 : la Procédure Juridique par Claire ZOCCALI

séjourner en France. De *clandestin*, pour une personne entrée illégalement sur le territoire français. De *réfugié*, pour une personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Si cette personne demande la protection de la France à ce titre, on dit qu'il est *demandeur d'asile*. Si la France lui reconnaît le statut de réfugié, cette personne devient réfugié statutaire (la notion de réfugié politique n'existe pas). Si au contraire, la France rejette sa demande, cette personne est *déboutée*.

Une fois ces précisions apportées, il est important pour moi de pouvoir décrire dans quel contexte professionnel j'ai pu évoluer et ce qui m'a poussé à travailler sur la problématique de ce mémoire.

Au cours de mon parcours, j'ai pu tenter d'appréhender ce qui se joue dans un parcours migratoire, et voir quel impact ce dernier pouvait avoir sur l'état psychique et physique des personnes. En effet, j'ai eu la chance de travailler auprès de demandeurs d'asile en structure d'Hébergement qui n'était pas un Centre d'Accueil pour Demandeur d'asile. Mon poste était de les aider sur leur procédure juridique mais aussi de les accompagner au niveau social. Puis j'ai travaillé dans un Centre d'Hébergement d'urgence, où la plupart des personnes présentes avaient été déboutées de leur demande d'asile, certaines avaient obtenu des titres de séjour par la Préfecture, d'autres enfin, étaient en attente de réponse de cette dernière ou du Tribunal administratif.

Actuellement je travaille à la Maison de la Veille sociale du Rhône qui est le Service intégré de l'accueil et de l'orientation du Rhône. Mon poste consiste à recevoir les personnes pour faire une demande d'Hébergement, suivre ces demandes, principalement sur le dispositif de l'hébergement d'urgence (l'hébergement d'urgence est un accueil dit inconditionnel, à savoir sans tenir compte de la situation administrative et sociale des personnes.)

Il est vrai que je n'ai pas souhaité faire ce mémoire en lien uniquement avec cette dernière expérience professionnelle. En effet, l'occasion de réaliser ce travail de mémoire est pour moi plutôt unique. J'ai voulu m'en saisir, pour réfléchir sur une problématique qui me tenait à cœur et issue de mes années de travail auprès des demandeurs d'asile, des déboutés, des personnes ayant eu une régularisation autre que l'asile.

Il y a pour moi un paradoxe dans notre société. Historiquement, on parle de la France comme une terre d'asile, une France où on érige les principes républicains de liberté, d'égalité, fraternité. La réalité est bien sûr tout autre en matière de droit des étrangers. Notre système d'accueil et de prise en charge du public migrant n'est pas équivalent selon où les personnes se situent dans la demande de régularisation. La prise en charge en CADA, HUDA<sup>2</sup>, hôtel (quand cette dernière est possible) permet somme toute, un toit, un accompagnement juridique, social, une prise en charge globale de la personne. Mon propos ne sera pas d'analyser et critiquer le cas échéant cette prise en charge. Ce qui m'intéresse serait plus en lien avec ce qui se passe après, lorsque les personnes reçoivent une réponse négative à leur demande. La prise en charge au niveau de l'hébergement s'arrête, l'accompagnement juridique, social s'arrête. Le système français propose à l'issue une possibilité de retour volontaire dans le pays d'origine. Dans la grande majorité, les personnes font le choix de rester. Il est souvent dit : « elles se maintiennent ». A partir de ce moment, il s'engage pour ces personnes un parcours infernal, trouver un toit, trouver de l'aide pour tout ce qui est nécessaire : manger, se laver, régulariser sa présence sur le sol français.

L'ancienne juriste que je suis, se disait que seule la régularisation du séjour permettrait de pouvoir se construire (éventuellement se reconstruire). A défaut d'une telle régularisation, il est difficile voir impossible de pouvoir avoir une certaine stabilité de vie. Or, le problème est que l'attente de cette régularisation peut être très longue, non stable.

Je me suis toujours demandée que fait-on en attendant ? Comment vivent-ils cette attente ? Comment tiennent-ils dans une société qui ne les reconnaît pas ?

Je m'interroge sur un point particulièrement : comment être, exister dans une société qui ne vous reconnaît qu'après vous avoir régularisé ?

Pour tenter de répondre à ce questionnement, je vais dans un premier temps présenter le système actuel et comment sa construction met tout en place pour rendre ce public invisible. Dans quelle mesure cette invisibilité juridique engendre une invisibilité sociale.

Pour dans un second temps, voir s'il est possible et si oui comment ces personnes peuvent prendre une place dans une société qui ne les reconnaît pas.

---

<sup>2</sup> Cf. Glossaire.

Dans le cadre de mon travail, je me rends régulièrement au Point accueil<sup>3</sup>, afin de recevoir les ménages souhaitant faire une demande d'Hébergement à la Maison de la Veille Sociale et relevant du dispositif de l'urgence. Nous travaillons en partenariat avec le Point Accueil car ce lieu a la particularité d'être le seul accueil de jour à recevoir des familles sans hébergement et qui d'un point de vue administratif sont soit déboutées et/ou en demande de régularisation auprès de la Préfecture. Pour que ma démarche et mon travail d'enquête ne soient pas confus auprès du public, je me suis rendue au Point Accueil, mes jours de congés.

J'ai réalisé des entretiens semi directifs. J'ai fait le choix de ne pas avoir de questions préétablies. Il m'a semblé qu'ainsi je pouvais me décentrer de mes propres représentations, peut être caricaturales, aller vers cette rencontre pour recueillir leurs points de vue, les laissant libre de raconter ce qu'ils avaient envie de me dire. N'ayant pas d'expériences d'enquête sociologique, je craignais si j'établissais une grille d'entretien d'être cloisonnée et de ne pas laisser la place à l'imprévu.

Je présenterais des extraits d'entretiens de personnes rencontrées tout au long de ce mémoire, comme des « vignettes » permettant d'illustrer mes propos.

Il pourrait être assez fastidieux de présenter les différents titres de séjour et les procédures à suivre, de plus, ce ne serait pas l'enjeu de ce mémoire. Ce qui pourrait être plus intéressant serait de présenter rapidement dans quel contexte historique s'est construit ce droit spécifique pour arriver à montrer que le système s'organise uniquement autour de la voie de la régularisation, et que dans l'attente les personnes ne seraient pas reconnues juridiquement et socialement.

---

<sup>3</sup> Le Point Accueil est un accueil de jour de l'Association LASHO. Ouvert tous les jours sauf le week-end, pour les personnes isolées, les matins et pour les familles les après-midis. Ce lieu propose les services classiques d'un accueil de jour (domiciliation, douche, laverie, collation, suivi RSA)

## **I. Quels sont les effets du parcours administratif sur une personne déboutée de sa demande d'asile ?**

La construction politique de la question migratoire s'est faite en réaction aux différentes périodes d'immigration qui ont eu lieu en France<sup>4</sup>.

De 1872 à 1914, nous sommes au temps des colonies, on parle alors d'immigration coloniale, mais au delà des individus, c'est principalement de matériaux dont il s'agit.

En 1914, une première vague d'immigration a lieu mais c'est plus en termes d'un besoin de main d'œuvre pour la guerre. L'organisation de l'arrivée de ces personnes va être dans le contrôle et la coordination de leur vie sociale.

De 1925 à 1938, il s'agit de la première migration d'exil en lien avec les premiers apatrides.

De 1939 à 1945, nous sommes alors dans le même mécanisme qu'en 1914, avec un besoin de main d'œuvre pour la guerre et l'armement.

De 1946 à 1967, on parle d'immigration économique, un besoin de force de travail pendant la période de reconstruction.

On note, alors, après cette période, les premières restrictions en matière d'immigration légale, en lien avec la crise économique. Dans ce contexte de crise, les politiques reprennent le contrôle des flux migratoires. Les circulaires Marcellin Fontanet en 1972, instaurent des conditions pour venir et s'installer (avoir un logement et une promesse d'embauche). Ces conditions mettent donc en place la notion d'illégalité. Suite à cette période, les politiques ont construit un droit établissant de plus en plus de conditions à remplir, restreignant la possibilité d'être régularisé.

Nous sommes dans la sphère du droit administratif. Concernant les ressortissants étrangers, le droit au séjour en France est régi par de très nombreux textes, dont le principal est le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile<sup>5</sup>, qui a été modifié à maintes reprises au gré des réformes successives, avec dernièrement la loi du 07 mars 2016 portant réforme sur le droit des Etrangers en France.

---

<sup>4</sup> Farid RIGHI, « Le travail social à l'épreuve de l'interculturel », module 2 du DIU « Préjugés et Représentations »

<sup>5</sup> Dénommé CESEDA ci-après.

En 2013, le Rapport Tourraine souligne que « la procédure d’asile se transforme pour la majorité des demandeurs, en une voie d’immigration »<sup>6</sup>. Au delà de la première impression, qui serait de dire que ces propos soulèvent la suspicion quant aux motifs réels et sérieux d’un demandeur d’asile, on se doit, cependant, de reconnaître que les personnes qui ont eu une réponse négative à leur demande d’asile n’ont que deux choix qui s’offrent à elles, soit rester, soit repartir dans leur pays avec ou non une aide (*en 2015, on note une augmentation de 6% des départs dits volontaires aidés qui concernent les étrangers en situation irrégulière décidant de quitter le territoire sans avoir fait l’objet d’une mesure d’éloignement et demandant une aide au retour. A l’inverse, les éloignements forcés ne représentent qu’une augmentation de 2%, mais on constate une baisse de 28% des éloignements dits aidés, caractérisés par la mise en œuvre d’une mesure d’éloignement sans contrainte, grâce à une aide au retour, par rapport à l’année 2014*<sup>7</sup>).

C’est sur la première hypothèse que se base cet écrit. La personne voulant vivre et s’installer en France de façon régulière, va devoir entreprendre une démarche de régularisation auprès de la Préfecture.

Commence alors un parcours d’une extrême complexité sur lequel nous pourrions nous interroger quant à la volonté politique de décourager le candidat à la régularisation.

## A. Un parcours complexe, difficile, long qui rend les personnes invisibles.

- Le parcours administratif.

Si le droit au séjour relève d’un code spécifique, le CESEDA, le déroulement de la procédure de demande de titre de séjour relève de règles liées aux missions de service public. Le principe d’égalité devant le service public, à valeur constitutionnelle, y garantit un accès égal de toutes et tous et interdit en principe que certaines catégories d’usagers soient discriminées du fait de leur situation ou de la nature de leur demande, voire de leur nationalité.<sup>8</sup>

Or, force est de constater, que pour une personne étrangère, l’accès au service public et particulièrement l’accès aux services de la Préfecture, se révèle être particulièrement difficile

---

<sup>6</sup> Rapport sur la Réforme du droit d’asile 28/11/2013 remis au Ministre de l’Intérieur, Manuel Valls.

<sup>7</sup> L’éloignement des étrangers en situation irrégulière en 2015. Statistique publique, Ministère de l’intérieur.

<sup>8</sup> CIMADE, « À guichets fermés, demandes de titre de séjour : les personnes étrangères mises à distance des Préfectures.



voire même inéquitable. Les multiples obstacles, pour déposer et faire instruire une demande, rallongent pendant des mois voir des années une procédure qui devrait théoriquement être terminée en moins de 4 mois.

On peut relever des difficultés d'accès à l'information. Pourtant, l'Administration est « *tenue d'organiser un accès simple aux règles de droit applicables*<sup>9</sup> ». L'accès à l'information, qui seul permet de s'autonomiser et de s'approprier ses propres démarches, est très important pour les personnes étrangères. Tout d'abord, parce que le fait de demander un titre de séjour, qui permet d'espérer acquérir des droits, est aussi une obligation légale posée par le CESEDA. Ensuite, parce que du fait de leur extranéité, les demandeurs n'ont a priori pas nécessairement connaissance des règles de droit français. Enfin, parce que le droit des étrangers est de façon notoire, extrêmement complexe et mouvant au gré des nouveaux textes. L'information des usagers concernant leurs droits est une mission légale du service public, défaillante concernant les droits des étrangers alors même que leurs besoins d'informations claires et accessibles sont forts.

Aller déposer une demande en Préfecture, relève aujourd'hui du défi. Dans le Rhône, depuis l'automne 2015, la prise de rendez-vous se fait par internet uniquement. Quid de l'accès des personnes à ce service se retrouvant dans l'incapacité de faire leurs démarches seules : faute d'accès à internet, de familiarité avec cet outil, de possession d'une adresse email, du matériel nécessaire pour imprimer cette convocation ou d'une barrière de la langue. Les personnes non accompagnées par une association ou un avocat, ne sachant pas comment forcer le barrage de la prise de rendez vous, n'ont vraisemblablement aucune chance d'en obtenir un. Cette dématérialisation s'est traduite également par un allongement des délais d'attente entraînant des problèmes de ruptures de droits notamment dans les cas de renouvellement de titre de séjour. Pour exemple, à ce jour, les premiers rendez vous disponibles sont possibles pour février 2017 !

La Préfecture du Rhône avait mis en place un numéro de téléphone avec un créneau d'heure seulement, par jour, pour pouvoir joindre les services. Au-delà de la l'insuffisance en terme de temps, il était évident que ce numéro allait rapidement être saturé. Aujourd'hui, il n'existe plus, rendant impossible d'avoir un interlocuteur.

Si la personne arrive malgré tout à déposer sa demande, de nombreux refus d'enregistrement sont à relever, souvent abusifs, avec des exigences illégales et arbitraires de justificatifs. Par

---

<sup>9</sup> Loi du 12 avril 2000 relative aux relations entre les citoyens et l'administration.

exemple, bien que le CESEDA liste explicitement des motifs de demande de titre de séjour pour lesquels le demandeur n'est pas tenu de présenter un passeport, et que le conseil d'Etat ait confirmé cette lecture en précisant que le passeport n'est alors exigible ni pour le dépôt ni pour la remise du titre<sup>10</sup>, la quasi-totalité des Préfectures refusent illégalement d'enregistrer des demandes sans présentations d'un passeport. Si une décision du Conseil d'Etat ne suffit pas à faire respecter le droit par l'administration, quelle solution ?

La production d'un justificatif de domicile est également source de nombreux blocages. En effet, une personne sans domicile ne peut plus aujourd'hui se tourner vers les associations et les institutions pouvant faire des domiciliations. En ce qui concerne les associations, quasiment aucune ne peut faire de domiciliation pour les personnes qui n'ont pas de droit au séjour. Elles peuvent se tourner vers les CCAS, mais ces derniers ne peuvent établir que des domiciliations restreintes et limitées à l'Aide Médicale d'Etat, domiciliation que la Préfecture refuse. De ce fait, une personne qui n'aurait pas d'hébergement, doit trouver coûte que coûte une adresse chez un particulier. Sans ce sésame, la personne ne pourra pas déposer une demande de titre.

Enfin, le paiement des timbres fiscaux : 50 euros doivent être acquittés lors du dépôt de la demande, et ne feront l'objet d'aucun remboursement en cas de refus. Mais il ne s'agit là que du premier montant. En effet, le coût total peut représenter plus de 300 euros pour la délivrance d'un premier titre. Ces taxes très élevées doivent être payées par des personnes qui sont en situation très précaire. On peut s'interroger sur la volonté de dissuasion de l'Administration pour empêcher le dépôt d'une demande.

Les délais d'instruction participent eux aussi, à la précarité des situations des personnes. Selon la loi, le Préfecture doit rendre sa décision dans un délai de quatre mois. Or, nous sommes bien loin de cette réalité. Il est toujours possible d'attaquer une décision non notifiée. Mais peu de personnes utilisent cette possibilité d'abord parce que beaucoup ne le savent pas. Ensuite, parce que l'absence de réponse laisse l'espoir d'une décision favorable. Attaquer signifie reconnaître un refus. De plus, la procédure contentieuse est, elle aussi, difficile, complexe et impossible sans l'aide d'un avocat et n'offre pas non plus la certitude d'une réponse ni favorable ni à court terme.

---

<sup>10</sup> Conseil d'Etat, n°351584, 30 novembre 2011.

- Les conséquences : précarité administrative et invisibilité juridique.

### La précarité administrative.

Par précarité administrative, j'entends autant l'incertitude liée à une procédure de demande de régularisation que la remise en question du titre de séjour obtenu à chaque échéance de ce dernier. Sur ce dernier point, je souhaite faire une parenthèse car ne s'agissant pas de l'essentiel de mon propos, il me faut pour autant, m'arrêter quelques instants, sur cet aspect. Les titres de séjour ont une durée, il existe des cartes d'un an dites temporaires et des cartes plus longues de dix ans. Pour les premières, à leur échéance, la personne doit représenter une demande. L'Administration va réétudier si elle remplit encore les conditions d'octroi. Concernant les titres de séjour délivrés pour raisons médicales, il semble logique que si la personne n'est plus malade, ce titre ne soit plus accordé. Ce qui l'est moins, c'est que lorsque la personne est toujours malade pour les mêmes raisons que la première année où ce titre lui avait été délivré, elle se voit opposer un refus. Soit, en raison des changements de conditions à remplir pour en bénéficier, soit en se référant à des notes précisant dans quel pays, telle ou telle pathologie peut être soignée. Alors, rappelons-le, qu'à ce stade de la procédure, aucune pathologie n'est précisée et seule, la nationalité va alors déterminer le rejet ou non d'une demande.

Lors de l'accompagnement social des personnes ayant des titres de séjour de ce type, nous nous retrouvons, nous aussi, dans cette précarité. Nous ne sommes pas assurés qu'elles bénéficient dans un an, du renouvellement de leur titre de séjour. Comment s'engager alors vers des démarches liées au logement ou à l'emploi quand cela est possible ?

Revenons à l'autre précarité administrative, celle qui concerne l'incertitude et l'attente de réponse à sa demande de régularisation, Aude NGUYEN<sup>11</sup> parle d'*agonie*. Elle explique que pour « *les migrants en situation de précarité sociale et administrative, le travail et l'obtention des papiers* » font partie des objets sociaux tels décrits par Jean FURTOS. Lorsque le demandeur d'asile a une réponse négative, il se retrouve en situation d'exclusion juridique, induisant une absence de légitimité administrative à rester sur le territoire français. » A l'instar, du temps d'attente pendant sa demande d'asile, le temps d'attente pour un débouté se révèle « *comme un entre deux, où le temps s'allonge, s'éternise parfois. Cette attente peut s'illustrer comme une forme d'agonie administrative vécue par le sujet, lorsque le temps de la*

---

<sup>11</sup> NGUYEN Aude, *L'Agonie administrative des exilés, Une clinique de l'asile*. Revue L'Autre

*réponse s'allonge, le plongeant dans une attente sans fin, dans une inertie et la passivité, remettant sa vie entre les mains d'une institution ».*

Lorsqu'on travaille auprès de ce public, il faut savoir gérer l'attente. Ces deux mots « gérer » et « attente » ont toujours été pour moi un non sens :

Attendre la réponse qui déclenchera enfin les possibilités de Faire, si cette réponse est positive (travailler, trouver un logement...), d'une Administration qui prend son temps. Et, gérer l'inertie dans laquelle est plongée la personne.

Il s'agit d'un challenge car cette période d'attente est une période où la personne ne peut rien faire, puisqu'elle n'est pas juridiquement reconnue.

### L'invisibilité juridique.

La définition du terme invisible parle de ce qui n'est pas perceptible par la vue ou qui agit dans l'ombre, enfin que l'on ne peut pas voir ou rencontrer. Le paradoxe lorsqu'on regarde la situation d'une personne déboutée de sa demande d'asile et en attente d'examen d'une demande de titre de séjour, c'est qu'elle est bien présente physiquement mais vit dans « l'ombre » de la société tant qu'elle n'a pas obtenu une situation juridique. J'entends par situation juridique, un titre l'autorisant à séjourner légalement sur le territoire, lequel déterminera en fonction de sa nature, un accès à d'autres droits (droit au travail, droits sociaux, ...)

Danièle Lochack explique que le terme invisible peut désigner *ceux qu'on ne voit pas parce qu'ils sont trop marginaux et donc, au sens propre, invisibles pour les autres, membres du corps social ; ceux qu'on ne veut pas voir et qu'on rejette au marge de la société ; ceux dont la visibilité dérange et qu'on réprime. La façon dont le droit appréhende et traite les invisibles est elle-même uniforme. On peut distinguer l'invisibilité dans le droit et l'invisibilité, ou plutôt l'invisibilisation, par le droit.*<sup>12</sup> »

Il y a ceux dont le droit ne se saisit pas, qu'il ignore, et ceux qu'il contribue à rendre « invisibles » en produisant de l'exclusion ou en renforçant une exclusion préexistante. En ce qui concerne les déboutés, ils sont à mon sens, juridiquement invisible parce que sans titre de

---

<sup>12</sup> BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph, LINDGAARD Jade, La France Invisible.

séjour acquis, le droit les exclut du système en ne reconnaissant pas leur présence pendant l'examen de leur demande.

Du fait de l'obligation faite aux étrangers d'être munis de document autorisant leur séjour en France, ils n'ont pas d'existence « légale ».

Non protégées par le droit pendant l'attente d'un titre de séjour, les « personnes invisibles » sont plus exposées que d'autres à la violation de leurs droits et plus souvent victimes de comportements illégaux de la Police, de l'Administration, et des employeurs.

L'accès à la visibilité juridique produit des conséquences sociales variables selon la voie que le droit emprunte. A l'inverse, l'invisibilité juridique a comme conséquence première une invisibilité sociale.

## B. De l'invisibilité juridique à l'invisibilité sociale.

Depuis que je travaille avec ce public, il m'a toujours semblé que ces personnes étaient méconnues du grand public : les particuliers tout autant que les professionnels qui ne les côtoient pas dans leurs domaines de compétences. Chaque fois que j'ai dû expliquer mon métier, j'étais sans cesse surprise par la méconnaissance que les membres de notre société avait sur les conditions d'existence de ce public que je considérais alors comme particulier parce que mal perçu, parfois victime de préjugés ou de stéréotypes. Peut-on pour autant parler d'invisibilité sociale ?

On peut relever deux cas de figure quand on évoque les termes d'invisibilité sociale.

Le premier concernera le choix par la personne d'être invisible, le second quand la société ne les voit pas.

Selon une Étude sur les publics précaires invisibles, un public invisible serait celui mal connu, mal capté et/ou peu pris en compte par les politiques publiques.<sup>13</sup> Egalement selon cette Etude, les étrangers en situation irrégulière seraient invisibles par peur du contrôle policier. Laissant entendre la volonté propre du public à se rendre invisible. Effectivement, il semble évident que cette crainte amène les personnes à être plus discrètes. Pour autant, cette même

---

<sup>13</sup> FORS-Recherche Sociale, ONPES, 2014, Etude sur l'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Réalisation de focus groupes auprès des travailleurs sociaux.

crainte peut amener à d'autres stratégies que celle de se cacher, dans leurs déplacements notamment. Comme l'explique monsieur M.<sup>14</sup>, lorsqu'il doit sortir, il ne le fait pas avec tous les membres de sa famille. Sa femme est avec un des enfants et lui avec l'autre, ils ne sortent jamais tous les quatre.

Ce public peut, donc, volontairement, choisir de se rendre socialement invisible, afin d'être insaisissable par les services policiers dans le but d'éviter un quelconque éloignement du territoire.

Dans le second cas de figure, à partir du moment où la personne n'a pas encore d'existence légale reconnue par le droit, elle n'a pas d'existence sociale. Dans notre société, une place prépondérante est donnée à la notion de travail, organisant autour de cette notion une sorte de catégorisation. Il y a ceux qui travaillent et ceux, non. Pour ces derniers, les politiques publiques vont déterminer des moyens permettant d'aller vers l'emploi ou si ce n'est pas envisageable, d'autres moyens d'actions sociales. Pour les personnes qui sont en attente d'un titre de séjour, elles n'ont pas d'autorisation au travail. De fait, elles ne pourront pas relever des dispositifs existants liés à l'insertion professionnelle.

Dans une société qui ne donne importance qu'à l'emploi et dont les membres ne se reconnaissent que par ce biais, ce public ne peut pas être socialement reconnu.

Comme le souligne Christine Davoudian<sup>15</sup>, comment une personne peut-elle encore exister lorsqu'elle est désignée sous l'appellation « sans-papiers », souvent désignés au pluriel et de fait ne tenant plus compte du genre, du pays d'origine, de son histoire. Le « sans-papier » n'est même plus un migrant il est un « sans », défini par son manque et réduit à un document administratif manquant. L'absence de titre de séjour renvoie à une exclusion radicale, interdiction de travailler, de trouver un logement, de bénéficier d'aides, et d'un suivi social pérenne mais aussi exposer à la menace d'expulsion.

Pour monsieur M, *« le plus difficile c'est de ne pas avoir de papier. Et de ne rien pouvoir faire sans avoir de papier. Ce qui est mieux, c'est que je suis tranquillisé, ma famille aussi en termes de peur. Par contre, vivre cette vie sans pouvoir travailler et sans pouvoir subvenir à ses besoins, sans aller aux restaurants du cœur, c'est difficile, dans le quotidien mais aussi difficile pour moi. »*<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> Cf. Annexe, entretien n°1.

<sup>15</sup> DAVOUDIAN Christine, *Mères et bébés « sans papiers »*

<sup>16</sup> Extrait de l'entretien de monsieur M. Cf annexe n°1.

En situation de précarité, la notion de survivre prend le pas sur le reste. Et ne pas pouvoir subvenir, seul, aux besoins de sa famille est difficilement acceptable pour monsieur M. en tant qu'homme qui prend soin de sa famille.

Les conséquences de cette invisibilité sociale peuvent être multiples. L'absence de reconnaissance sociale a des effets d'anéantissements psychiques chez les demandeurs d'asile mais aussi chez les déboutés. La précarité dans laquelle ils vivent, est exacerbée par l'absence de légitimité et d'existence administrative, pouvant impliquer une perte de confiance en l'autre, en soi même et en l'avenir. Les déboutés se trouvent enfermés en dehors du lien social et exclus de la société au sein de laquelle ils pensaient se reconstruire. La rupture du lien social souvent associée à leurs conditions d'existence induit un processus de désaffiliation du groupe, du collectif. Une partie d'entre eux se vit en situation d'exclusion et d'invisibilité sociale, administrative, psychique.<sup>17</sup>

Cette invisibilité peut amener le sentiment de n'être personne, que personne ne les entend ni ne les reconnaît dans leur souffrance. A la différence des primo-arrivants, demandeurs d'asile, où il existe une prise en charge globale pendant l'examen de leur demande (hébergement, ressource, suivi social et juridique), les déboutés n'ont plus de prise en charge globale, elle s'arrête suite à la réponse négative. Ainsi, dans notre système, leur présence n'est plus à prendre en compte et ils « réapparaîtront » lorsqu'ils seront régularisés.

Pour Guillaume le Blanc<sup>18</sup>, la capacité de se maintenir dans l'espace public ne repose pas uniquement sur les seules performances des sujets. Elle dépend largement des règles sociales qui légitiment une vie ou, au contraire, la précarisent. La visibilité et l'invisibilité ne sont nullement des qualités naturelles mais des modes sociaux de confirmation ou d'infirmité des existences. Le déclassement, la relégation, l'absence de travail marginalisent les individus au point de les effacer en les retirant de toutes les formes de participation : le subalterne, le précaire, l'exclu sont alors de moins en moins audibles, de moins en moins visibles.

Or, notre système est organisé de telle manière que c'est bien aux déboutés, eux-mêmes, de se faire voir et entendre pour bénéficier d'une prise en charge pour un hébergement, d'une aide financière ou alimentaire.

---

<sup>17</sup> NGUYEN Aude, *L'Agonie administrative des exilés, Une clinique de l'asile*. Revue L'Autre

<sup>18</sup> LE BLANC Guillaume, L'invisibilité sociale.

Ils doivent par conséquent, tout faire pour se rendre visible dans un contexte qui ne leur est pas favorable.

## **II. Peut-on prendre une place dans une société qui ne vous reconnaît pas juridiquement et socialement ?**

Devenir une personne, devenir soi-même par soi-même<sup>19</sup>. Est-ce que le « migrant précaire »<sup>20</sup> peut dans ce contexte d'invisibilité continuer à être le souverain de lui-même ? Comment les personnes peuvent fonctionner et être dans cette société ?

La capacité de se projeter dans l'avenir nécessite d'avoir des objets sociaux (tels décrits par Jean Furtos.) Or, quand la personne doit gérer l'urgence : l'urgence d'un hébergement, l'urgence de se nourrir, on est dans le « ici et maintenant ». Il est difficile de pouvoir se projeter. Lors de l'entretien avec monsieur K<sup>21</sup>, mon premier sentiment est d'avoir l'impression qu'il est comme « parasite » par la question de son hébergement. Malgré mes tentatives, pour s'éloigner de cette question, il revient constamment sur le fait qu'il est dehors. Effectivement, impossible pour lui de pouvoir me parler d'avenir, de revenir sur son parcours et les difficultés qu'il a rencontrées quand une des ses principales préoccupations somme toute normale, n'est pas résolue : où dormir ce soir..

Il s'agit d'un public en souffrance avec des conséquences sur leur santé mentale. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale serait « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. »

Au regard de cette définition, ce public migrant précaire ne serait pas en bonne santé. Nous pourrions le poser tel un postulat. Pour autant, cette inexistence sociale et juridique ayant des conséquences sur leur santé mentale, peut-elle être atténuée ?

---

<sup>19</sup> Module 5, « Paroles et Altérités », Clinique communautaire et revitalisation des attachements, Guillaume PEGON.

<sup>20</sup> Module 8, « Vulnérabilité et professionnalité », la professionnalité à l'épreuve du public migrant en situation de précarité, Nicolas CHAMBON.

<sup>21</sup> Cf. Annexe.



## A. Quelle(s) alternative(s) possible(s) pour se sentir exister ?

Aude NGUYEN<sup>22</sup> souligne que la majorité du public surmonte leurs blessures narcissiques générées par le rejet de leur demande d'asile grâce à des stratégies défensives individuelles et collectives (communautaires, religieuses.)

Je m'intéresse particulièrement à la recherche de ses stratégies individuelles. Quelles démarches ou stratégies peuvent être envisagées pour prendre une place dans notre société ?

Est-on sur des stratégies ou des nécessités pour aller bien?

- La question du bénévolat

Dans le cadre d'une demande de régularisation, la personne va devoir remplir les conditions inhérentes au titre de séjour visé. Il arrive qu'au-delà des conditions basiques, il faille compléter par de nombreuses attestations ayant vocation à prouver l'intégration dans la société française. Se pratique alors, une course effrénée aux attestations, système ironique qu'est le nôtre : on demande aux personnes à qui on ferme les portes de tout dispositif pouvant aider à l'intégration, comme par exemple la maîtrise de la langue française, l'accès à l'emploi, de prouver qu'ils sont intégrés dans une société qui, à cette étape de la procédure, ne les reconnaît pas.

Quand je préparais des dossiers pour la Préfecture et qu'il fallait les « étoffer » par des attestations, j'ai participé également au même titre que les personnes à la course aux attestations. La personne avait suivi des cours de français, une attestation ! La personne avait ou était bénévole dans une association, une attestation ! Jusqu'alors, je ne cherchais pas plus. Mon intérêt était alors, de prouver par tous les moyens que la personne était bien intégrée dans notre société. Je ne me suis guère questionnée sur l'autre aspect, plus intéressant dans le fait d'être bénévole.

Monsieur K<sup>23</sup> a 26 ans. Il s'occupe de sa mère, de son frère et sa sœur qui sont malades. Ces derniers sont hébergés, lui et son autre sœur, non. Il va tous les jours à l'hôtel pour s'occuper d'eux. Il me dit ne rien faire uniquement pour lui, qu'il a oublié. Il m'explique être à la place de son père (qui est décédé), c'est difficile mais c'est son rôle. Ses journées sont rythmées par

---

<sup>22</sup> NGUYEN Aude, *L'Agonie administrative des exilés, Une clinique de l'asile*. Revue L'Autre.

<sup>23</sup> Cf. Annexe, entretien n°2.

les différents rendez-vous des membres de sa famille, essentiellement pour faire de la traduction. Monsieur K parle et comprend très bien le français. Il l'a appris seul, il n'a pas été scolarisé en France, il est arrivé à 23 ans. Il explique qu'après ses démarches avec sa famille, il vient au Point Accueil où il est bénévole.

Monsieur K. explique : *« je viens ici, j'aime ici. C'est juste pour moi, pour être plus tranquille pour aider les gens, je sais parler français, pourquoi je n'aiderais pas ? »*

Après cet entretien, je me suis autorisée à observer monsieur K, lors de ma présence au Point Accueil. Il est très motivé, attentif aux autres et très investi. Les personnes qui fréquentent le point accueil en tant qu'usagers, le reconnaissent, ils l'écoutent. Il tient sa place et son rôle. Lorsque l'on vient sur ce lieu la première fois, il n'est pas possible de prime abord, de faire la distinction entre un salarié et un bénévole, il n'y a pas de barrière. Cela permet sûrement aux bénévoles de prendre pleinement possession de leur rôle et de leur place, de retrouver un semblant de vie professionnelle. Ils sont associés aux réunions, leurs avis sont pris en compte. Devenir bénévole peut sous plusieurs aspects permettre aux personnes de se réapproprier une place, une reconnaissance sociale.

- La question de la parentalité

Lorsque je travaillais en centre d'hébergement et plus encore aujourd'hui avec les personnes qui sont sans hébergement, je me suis toujours sentie démunie quand une femme m'annonçait qu'elle attendait un enfant. Il y a toujours quelques secondes, suite à cette annonce où je ne savais jamais si c'était une « bonne » ou une « mauvaise » nouvelle. Mes représentations sur cette question me renvoient au fait de me demander si c'est le bon moment pour avoir un enfant, quand on n'a aucune certitude sur son devenir, quand on n'a pas d'hébergement, que l'on est sans ressource pour subvenir à ses besoins. J'imagine que mon opinion serait sur cette question d'attendre que les conditions matérielles soient réunies. Ces annonces ont souvent eu l'effet sur moi, d'une sorte d'inquiétude. Jusqu'alors, je me suis toujours empêchée de leur demander pourquoi, parce que je ne comprenais pas et que je craignais de dépasser mon rôle sur une question, qui au final ne me regardait pas. Puis, en y réfléchissant, si avoir un enfant, c'était aussi reprendre la main sur son existence. Pendant tout cette période d'attente d'une réponse sur leur avenir, où l'on ne sait pas où dormir chaque soir, voir quand on obtient un hébergement, subir plusieurs changement de lieux, décider d'avoir un enfant c'est peut être

dire cette décision m'appartient car sur tout le reste, je n'ai pas « la main » et ce sont les autres (institutions, travailleurs sociaux) qui décident pour moi.

Je décide en tant qu'être humain comme tout un chacun. J'aspire probablement à donner à mon enfant un avenir différent du mien : tu naitras en France, tu suivras une scolarité, tu maîtriseras la langue de ce pays d'accueil, ton avenir sera autre et tu seras, peut être, mieux accepté. Je ne serais pas venu pour rien.

Etre parent c'est avoir des responsabilités, un rôle social, indépendamment d'un quelconque statut juridique. Peu importe que l'on ait ou pas des papiers, on est des parents. Il reste encore aujourd'hui, un accueil bienveillant à l'égard des enfants. La scolarisation de ses derniers est faite de manière inconditionnelle. Le lien des parents avec l'Ecole permet de jouer son rôle social.

Etre parents et vivre dans leurs conditions les obligent à trouver une place, à assurer son rôle.

Monsieur M.<sup>24</sup> explique qu'il ne sait pas comment il tient. *Il a gardé de la force, de la patience pour lui et sa famille, parce que s'ils rentraient en Albanie, ils seraient morts.* Il va de jours en jours. Mais être parent c'est aussi être séparé, et avoir de ce fait une souffrance supplémentaire à gérer. Monsieur M explique que *sa grande tristesse* est que son fils aîné soit resté là bas.

Vivre ici et être déchiré parce qu'on ne peut plus être là bas et qu'on a laissé une partie de soi. Comment avancer quand, en plus, chaque jour ici, est une épreuve ?

- Ce serait donc une question touchant le ressort individuel des personnes, et les plus fragiles comment faire ?

Les dés seraient-ils déjà joués si la personne n'a pas de famille, n'est pas bénévole ?

Cette existence et recherche d'une place dans une société qui ne vous en donne pas, serait alors dans les mains de la personne elle-même. Leur place dans notre société n'est pas de fait, il va falloir qu'ils la construisent à travers des processus de redéfinition de liens d'appartenance et de solidarité.

Sortir du regard de l'autre. En sortir pour s'en sortir, pour trouver place, pour s'envisager de manière autonome. Construire des modes d'existence individuels et collectifs. C'est la pensée de Paul Ricœur, et plus précisément l'idée de l'homme capable, qui permet de concevoir

---

<sup>24</sup> Entretien n°1, cf. annexe.

l'impuissance en termes de capacité. La capacité ne renvoie pas seulement à la capacité d'agir mais aussi à celle de se raconter soi-même, de se reconnaître, d'être responsable. En acceptant la souffrance de la perte, de l'échec ou du mépris social, il s'agit d'en faire non pas un destin mais un moyen de vivre une autre vie.<sup>25</sup>

Lorsque j'interroge monsieur M. pour savoir comment il se sent en France, il m'explique qu'il est heureux ici parce qu'il est à sa vingtième année « *d'immigration* », il est de toute façon capable de s'adapter aux cultures des pays dans lesquels il va. Pour lui, « *c'est aux gens qui arrivent dans un pays, de faire l'effort. On ne parle pas tout de suite la langue du pays d'accueil au départ mais c'est important d'y arriver* ». Maîtriser la langue du pays d'accueil permet en effet, de mieux maîtriser l'environnement dans lequel ils évoluent et d'être plus autonomes dans leurs démarches.

Une de mes premières interrogations était de savoir comment font-ils pour tenir dans ces conditions ?

A cette question, Monsieur M. répond qu'il ne sait pas lui-même, qu'il a une force en lui. Il va de jour en jour, il « *garde la patience pour lui et sa famille, parce que s'il était en Albanie, il serait mort.* »

Il faudrait donc revenir au début, pour pouvoir comprendre comment ils tiennent dans ces conditions, il faut se rappeler les motivations du départ.

D'une part, monsieur K<sup>26</sup>. m'explique « *personne veut quitter son pays. Tu le quittes mais pas avec plaisir* ». Ils ne sont pas venus faire du tourisme, de vrais raisons ont guidé leur départ. Ce choix est douloureux. Partir, tout quitter, laisser parfois des membres de sa famille, pour se sauver. Puis, vivre en France dans des conditions qui souvent sont bien inférieures à celles qui étaient les leurs dans leur pays d'origine.

D'autre part, madame R.<sup>27</sup> qui travaille auprès de ce public depuis maintenant cinq ans, explique qu'« *ils sont venus pour plein de raisons différentes, mais tous avaient une souffrance sur le territoire d'origine qui était insoutenable, laissant des traces*

---

<sup>25</sup> BOUBEKER Ahmed, L'homme capable à l'épreuve de l'invisibilité sociale.

<sup>26</sup> Cf. annexe, Entretien n°2.

<sup>27</sup> Cf. annexe, Entretien n°3.

*psychologiquement* » Pour elle, il y a une chose dont ils sont sûrs c'est qu'ils n'y retourneront pas, quelque en soit le prix.

La force de ces personnes serait-elle là : tenir car repartir, n'est pas une alternative. Puisqu'il n'y a plus d'alternative, il reste la force de l'espoir. Cette résistance aux épreuves est guidée par la croyance que l'avenir sera meilleur, puisqu'il n'est plus envisageable de rentrer.

- La question du prix, de ce que ça peut coûter

Tenir et vivre dans les conditions qui sont les leurs, a forcément un coût. Lorsque nous avons échangé sur ce point, madame R. explique que les personnes, qu'elle côtoie au Point accueil, sont *« nettement plus fatigués, physiquement et psychologiquement que ceux qui arrivent »*, mais *« en même temps, ils sont plus insérés parce que dans leur parcours, ils ont de vraies habitudes de vies, ici, ils sont dans la phase où ils attrapent des choses d'une culture qui n'était pas la leur au départ. Ils sont, et plus fatigués et plus à l'aise en même temps parce qu'ils commencent à savoir faire dans un pays qui n'est pas le leur »*. Maintenir l'espoir d'être régularisé devient très compliqué quand on reçoit réponses négatives sur réponses négatives. Pourtant, tenir sur la durée, accumuler un certain nombre d'années sur le territoire est la dernière stratégie permettant d'envisager une régularisation, aujourd'hui.

Mais lorsqu'on attend tout ce temps et qu'enfin, on obtient un titre de séjour, légitimant aux yeux de la société, sa présence, ce n'est pas si simple. Il est parfois complexe de mettre en place tout ce qu'on a mis des années à projeter.

C'est curieux comme l'être humain peut être patient et impatient à la fois. Lors de mes accompagnements, j'ai toujours admiré cette patience que pouvaient avoir les personnes dans l'attente de leur régularisation, et lorsque c'était le cas, il peut y avoir deux cas de figures.

Le premier est l'incompréhension sur le fait que les démarches n'aillent pas plus vite comme trouver un emploi, quitter l'hébergement et enfin avoir un appartement. Cela pouvait s'accompagner de colère, enfin, ils pouvaient « légitiment » faire les choses, et pourtant ils étaient encore « bloquer » au même niveau.

Le second est l'immobilisme. Après tant d'années d'attente, les personnes ne peuvent plus, ne savent plus. Comme si cette réponse positive tant attendue, mettait un point à leur histoire alors que ce n'est qu'une virgule et que leur situation, enfin légitimée, permet d'avancer.

Mettre tant d'années avant de régulariser la situation administrative d'une personne a aussi un autre prix : celui du vivre ensemble. Comment s'investir dans une société qui n'a pas voulu de vous ?

Mais pour la majorité d'entre eux, force est de reconnaître une capacité de résilience, hors normes. Rebondir en changeant de perspective, se délivrer du passé pour en sortir grandi.

## B. La visibilité par le biais des professionnels

Il s'agit malgré tout d'un public qui est, de fait, en lien avec les services sociaux, les associations caritatives, pour subvenir à leurs besoins primaires.

Ce pourrait être par ce biais que ce public accède à une certaine visibilité sociale. Schématiquement, ils vont côtoyer les Maisons du Rhône pour demander des aides financières ; les associations caritatives pour des colis alimentaires ou vestimentaires ; la Maison de la Veille Sociale, pour la question de l'hébergement ; les associations pour tout autre service ou liens (accueil de jour, Médecins du Monde, CIMADE...) ; les services hospitaliers ; les avocats.

Dans ces différents lieux, quelque soit la place du professionnel : travailleur social, médecin infirmière, chef de service, juriste, ces derniers se font parfois l'écho, le « rapporteur de vie » de ces personnes. Elles ne sont pas entendues, elles ne sont pas vues, mais ce qu'elles vivent, semble parfois démesurées, alors on devient leur porte parole.

Par rapport à la question de l'hébergement, j'ai pu être dans mon parcours professionnel des deux « côtés ». Au début, j'accompagnais les personnes à partir de l'hébergement, l'objectif était de travailler sur l'accès aux droits quand ils étaient envisageables (titre de séjour obtenu, ou aide juridique pour l'obtention de titre de séjour) et face au droit commun, j'ai été dans la position du porte parole. En effet, j'ai expliqué aux personnes où elles devaient se rendre pour faire leurs démarches, dans l'idée d'une autonomisation, qu'elles puissent être à même de le faire seules, quand elles ne seraient plus hébergées et soutenues. Combien de fois, il a fallu qu'au final je les accompagne physiquement car elles se voyaient refuser l'ouverture de leurs droits surtout quand elles avaient à faire à l'Administration. Lors de déplacements à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, en Préfecture..., à chaque fois en ma présence, les démarches s'accomplissaient sans obstacle. Ce n'était pas une question reposant sur le fait d'être une professionnelle hors pair, pas non plus la question d'une barrière linguistique. Pourquoi des

personnes avec qui je communiquais tous les jours, que je comprenais et qui me comprenaient, n'arrivaient pas à se faire entendre dès qu'elles côtoyaient les services administratifs ? Le regard des professionnels de ses services changent. Mon propos n'est pas de les accabler, il est juste d'éclairer sur le fait qu'en ma présence, une démarche administrative était réalisée en cinq minutes, uniquement parce que je faisais l'intermédiaire en portant la voix de la personne que j'accompagnais. J'étais entendue parce que je parlais le même langage « administratif » que mon interlocuteur. C'est pour moi révélateur de la position dans laquelle se retrouve le public migrant précaire. Il n'est pas connu, par ces professionnels qui peuvent ne pas les côtoyer régulièrement, et il est la plupart du temps mal reçu, parce que ces professionnels ne prennent pas le temps.

Aujourd'hui, je suis de l'autre « côté », l'organisme auquel j'appartiens, relève d'une mission de service public. Je reçois le public qui n'a pas d'hébergement mais je ne les accompagne pas. Je travaille sur leurs dossiers en vue de places d'hébergement. Je me trouve dans la position où je reçois la parole de mes pairs. J'ai pu constater une évolution, auparavant, seuls les travailleurs sociaux me sollicitaient pour signaler la situation des ménages qu'ils accompagnent. Aujourd'hui, même les professionnels du corps médical, quel que soient leurs fonctions, nous interpellent directement. Eux aussi se retrouvent être dans la position du porte parole. Il est triste de constater que la parole du public ne suffit plus et que nous soyons obligés de prendre en compte en priorité la parole des professionnels afin de confirmer ou infirmer parfois, le fait que la personne soit réellement dehors. Quid de celui qui n'est pas aidé ?

#### La question de nos propres difficultés, d'un glissement ?

En tant que professionnel, nous participons à un système qui a des effets négatifs au niveau physique et psychique sur les personnes que nous accompagnons. Habituellement, les politiques publiques se saisissent des questions de précarité, de ruptures de soins, de déscolarisation. Pour ce public qui aurait tendance à cumuler toutes ces difficultés, les politiques publiques ne s'en saisissent pas ou s'en saisissent mal.

Pour exemple, le dispositif d'hébergement d'urgence est depuis plusieurs années, sur Lyon saturé. Au lieu d'envisager cette saturation du dispositif sous un autre angle, comme l'augmentation du nombre de places pérennes ou bien la régularisation des personnes qui restent sur le dispositif de l'urgence pendant de nombreuses années, les pouvoirs publics restreignent les critères d'entrée ou de maintien.

Lorsque j'ai commencé à travailler pour le SIAO, à la fin de mon premier « plan froid <sup>28</sup> », un des critères donné par la Préfecture pour « maintenir » les personnes en hébergement, était les familles avec des enfants de moins de 3 ans. La deuxième année, ce même critère changeait, et les familles avec des enfants de moins d'un an restaient hébergées. Enfin, la troisième année, seules les familles monoparentales avec des enfants de moins d'un an étaient encore hébergées. Un couple avec un enfant de deux mois était remis à la rue, et un enfant du même âge mais qui était avec un seul de ses parents, restait hébergé...

Il arrive constamment que le professionnel soit mal mené par des consignes qui n'ont pas toujours de sens. Elles sont parfois absurdes. Le professionnel semble ne plus avoir d'autre choix que de sortir de son cadre.

Lors de mon entretien avec madame R, elle m'explique qu'un part de son travail au Point Accueil, consiste à accompagner les personnes dans leurs démarches pour ouvrir les droits qui sont possibles et dans sa pratique, elle explique notamment la saturation du dispositif de l'hébergement d'urgence. Elle, aussi, comme le public qu'elle accompagne, dépend de l'ouverture de place d'hébergement pendant l'hiver et une fois ce renfort de dispositif, tente au mieux de faire patienter les personnes. Elle est amenée aujourd'hui à solliciter d'autres moyens que le dispositif principal puisque ce dernier est saturé et l'obtention d'une place peut être très long (un an, parfois deux).

*« J'utilise des choses, et d'ailleurs je suis effarée que ça devienne des lieux d'hébergement, au-delà de mes propres convictions, quand j'en suis à appeler les lieux d'hébergements catholiques pour mettre des gens à l'abri. Cette semaine, j'ai passé 12 coups de fil au Diocèse de Lyon. Je l'avais jamais fait, pour savoir où les familles du squat qui a brûlé pouvaient être hébergées. Je trouve ça effarant que l'Etat ne soit pas en mesure de répondre à ça. Et que nous, travailleurs sociaux, on en soit arrivé à trouver des solutions qui ne sont pas des solutions professionnelles. Un des plus gros lieux d'abris aujourd'hui sur Lyon c'est quand même les églises.. »*

Ce point m'interroge aussi dans ma pratique actuelle. Je suis au cœur même du dispositif de l'hébergement. Or, aujourd'hui, lorsqu'une femme avec un enfant de moins de trois ans est en demande d'hébergement, il me faut vérifier si ce ménage a contacté les Sœurs missionnaires

---

<sup>28</sup> Dispositif mis en place par les services de l'Etat ayant pour objectif d'augmenter le nombre de places d'hébergement pendant la période hivernale, de novembre à mars, généralement.



de la Charité<sup>29</sup>, et savoir si ces dernières ont pu proposer une solution temporaire d'hébergement. Si ce n'est pas le cas, il faut que ce ménage puisse prendre contact avec elles au cas où elles aient de la place. Ce type d'hébergement qui ne relève pas du dispositif de droit commun, devient aujourd'hui un point de passage « obligé ». Nous manquons de places d'hébergement, au point que nous utilisons nous aussi, des systèmes parallèles qui jouent, au final, notre rôle.

En tant que professionnel, c'est peut être cet accueil qui rend « fou ». Madame R<sup>30</sup> s'impose d'expliquer la réalité du système aux personnes qu'elle accompagne, pour éviter les faux espoirs. J'ai la même pratique professionnelle lorsque je reçois les personnes. Il a toujours été important pour moi que les personnes aient connaissance de tout, pour comprendre dans quel système elles évoluent, pour être « armées », pour pouvoir s'en sortir. Mais, aujourd'hui, c'est devenu un problème. Je vois à quel point mes mots ont un effet de sidération sur les personnes, quand je dis à une jeune mère avec son enfant de quelque mois ou à cette famille dont un des membres a un grave problème de santé qu'elles vont rester sans solution d'hébergement pendant de nombreux mois, qu'aujourd'hui de moins en moins d'association aide au niveau alimentaire, ou autre. Qu'aujourd'hui c'est très difficile parce qu'il faut attendre longtemps l'attribution d'une place car il y a beaucoup de monde. En tentant de leur faire comprendre notre système, il me semble parfois que je m'excuse plus de participer à ce dernier comme si cela pouvait me soulager d'une certaine culpabilité. « Coupable » d'appartenir à une société qui leur fait vivre l'inacceptable.

Il peut arriver également, en tant que professionnel, d'avoir le sentiment d'être découragé puisque nous ne sommes pas à des postes où nous pouvons changer le système de prise en charge de ce public, de ce fait nous ne savons plus comment bien les accompagner.

Comment font les autres professionnels qui travaillent avec ce public précaire ?

Ces personnes sont à la fois exclues des dispositifs de droit commun, tant qu'elles n'ont pas de titre de séjour, mais à la marge, utilisatrices du système d'aide sociale. La particularité viendrait du fait qu'elles ne peuvent pas rentrer dans le système du fait de leur situation administrative et pour autant dépendantes de ce dernier, tout en essayant d'être parfois le moins en contact possible tant qu'elles n'ont pas eu de titre de séjour.

---

<sup>29</sup> Il s'agit d'une congrégation de sœurs sur Lyon, qui accueillent pour une durée de quinze jours parfois renouvelable des femmes seules ou avec un enfant de moins de trois ans.

<sup>30</sup> Cf. Annexe, entretien n°3.

Dans ce contexte où les personnes ne viendraient pas ou peu vers le professionnel, il faudrait pouvoir être dans la pratique de « l'aller vers »<sup>31</sup>. Ainsi, ne plus attendre en tant que professionnel que l'autre vienne vers nous, il s'agirait de pouvoir rencontrer les personnes, les écouter et les reconnaître au travers de temps informel. Mais cela peut être une intervention floue. Les différents professionnels intervenants auprès des migrants précaires, sont au final, tous soumis à la même pression et aux restrictions dans leurs domaines de compétences respectifs, s'unir et travailler ensemble aurait au moins le premier avantage de ne plus être seul et le second d'accompagner au mieux et au plus près les besoins de ce public.

La pratique de l'aller vers, peu inscrite dans les systèmes institutionnels, permettrait peut être, de ne plus enfermer les professionnels, notamment dans des procédures déshumanisées.

Aller vers ce public migrant nous permettra d'être plus attentifs à leurs besoins pour mieux y répondre. Cette attention portée aux individus est la première étape dans la pratique du *care*<sup>32</sup>.

Il s'agira de la capacité à mobiliser les ressources des personnes et permettre, ainsi, de la remettre en mouvement plutôt qu'un capital-capacité qu'il s'agirait d'accroître.

Le *care* permet de redonner une place à la vulnérabilité dans le lien social. Il reste néanmoins la difficulté à comprendre et identifier les désirs ou attentes, la possible non adéquation des réponses aux besoins, qu'il faudra réadapter régulièrement. L'ouverture à l'autre demande un investissement, c'est exigeant et parfois épuisant. Les compétences les plus pointues des professionnels n'assurent pas une réponse parfaite. Il faut pouvoir et savoir intégrer sa propre vulnérabilité. Ne pas se satisfaire d'apparentes évidences, car l'adéquation de la réponse demande adaptation et tâtonnements. Cette pratique transforme ceux à qui elles s'adressent, mais aussi ceux qui les exercent.

---

<sup>31</sup> PEGON Guillaume, module n°5 « Paroles et Altérités »

<sup>32</sup> ZIELINSKI Agata, L'éthique du Care, une nouvelle façon de prendre soin. Études 2010/12 (Tome 413), p 631/641.

## CONCLUSION

Comment conclure sur un sujet qui me passionne ?

Je considère avoir la chance de pouvoir travailler avec ces personnes, qui m'ont fait découvrir leur vie, leurs histoires, leurs modes de vie. J'ai eu le sentiment de voyager avec elles à l'inverse du voyage qu'elles-mêmes avaient fait auparavant.

Je suis aujourd'hui convaincue de deux choses.

La première est que travailler avec ce public est pour moi enrichissant, épuisant, mais d'une fatigue saine car ils nous obligent à nous dépasser, à aller au-delà de nos représentations, à inventer dans la relation à l'autre.

La seconde découle de la première, on ne peut pas travailler avec ce public sans s'y attacher.

Cette population fait face à une problématique d'accès au séjour et qui se trouve de fait dans une insécurité administrative allant jusqu'à une invisibilité juridique et sociale. La capacité de résilience dont ils font preuve, pour la plupart d'entre eux, nous pousse en tant que professionnel à aller plus loin, nous aussi, pour faire entendre leur voix.

Mais, il me semble parfois que je travaille et vis dans deux sociétés qui coexistent mais qui s'ignorent. Dans le contexte de crise que notre pays traverse (économique, politique, sociale), la population se renferme, essayant de préserver ce qu'elle a. Souvent, la recherche de solution pour améliorer la situation se résume à la restriction de moyens, à pointer des responsables de la dégradation de la situation économique et sociale. Et, le public migrant fait office de « responsable » régulièrement, faisant les frais d'une politique inhospitalière et inéquitable.

Mais, toutes les stratégies de dissuasion qui consisteront à dégrader les conditions d'accueil des nouveaux venus ne fonctionneront pas. Ces derniers savent les dangers qu'ils encourent et sont prêts à les courir, considérant que leur pays ne constitue plus une alternative quand le risque est économique, politique, social, sanitaire, ou qu'ils s'y perçoivent sans perspective d'avenir.<sup>33</sup>

Pouvoir participer à ce Diplôme, a été une expérience très enrichissante tant d'un point de vue des apports théoriques que du point de vue des rencontres et des échanges. Il m'a permis de

---

<sup>33</sup> Catherine Withol de Wenden, 2015 « Une nouvelle donne migratoire », Politique Etrangère 2015/3 p 95/106

mettre des mots sur ce que je ressentais sans pouvoir le dire car je manque de « bagages » en sociologie, en psychologie, en psychiatrie.

J'aspire à ce que la pratique du *care* ait une place plus visible, voir institutionnalisé ou reconnu dans la société ainsi l'attention de tous aux besoins des uns et des autres sera favorisée. Même si la tendance politique sur la question de l'immigration préfigure pour les années à venir, des restrictions et des conditions encore plus difficiles pour ce public.

En tant que professionnels, nous serons encore, amenés à être malmenés entre notre éthique personnelle et celle professionnelle. Le chemin pour aider à la reconnaissance des leurs droits, de leur place dans notre société est encore à poursuivre avec eux.

## Glossaire :

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CESEDA : Code sur l'Entrée et le Séjour des Etrangers et Demandeurs d'Asile

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs D'asile

MDM : Médecins Du Monde

MDR : Maison Du Rhône

SIAO : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

## Bibliographie :

BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph, LINDGAARD Jade, *La France Invisible*. (Paris) Ed La Découverte, 2006, 675 p.

EHRENBERG Alain, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Ed. Odile Jacob, 2000, 414p.

FURTOS Jean, *Les Cliniques de la Précarité*. (Issy les Moulineaux) Ed. Masson, 2008, 284p.

LE BLANC Guillaume, *L'invisibilité sociale*. Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 2009, 197 p.

NIZAT Jean, RIGAUX Nathalie, *La Sociologie de Erving Goffman*. (Paris) Ed. La Découverte, 2014, 125 p.

### Articles/Revue :

NGUYEN Aude, *L'Agonie administrative des exilés, Une clinique de l'asile*. L'Autre 2014/2 volume 15, pages197/206.

WITHOL DE WENDEN Catherine, *Une nouvelle donne migratoire*, Politique Etrangère 2015/3 p 95/106

ZIELINSKI Agata, *L'éthique du Care, une nouvelle façon de prendre soin*. Études 2010/12 (Tome 413), p 631/641.

TOMAS Julia, *La notion d'invisibilité sociale*. Cultures et Sociétés, n° 16, 2010, pp. 103-109. Paris

RECHERCHE ACTION, ATD Quart Monde, « *l'Aller Vers* » : un enjeu de co-construction entre familles pauvres, associations et institutions. Analyse des pratiques et représentations de la relation réussie.

### Site internet :

GISTI

CIMADE

BOUBEKER Ahmed, *L'homme capable à l'épreuve de l'invisibilité sociale*. Le Portique, 26 | 2011, document 5. <http://leportique.revues.org/2511>

MARTIN Jean Pierre, MONCELLET Pierre, *Soins psychiques aux précaires*.  
<http://www.santementale.fr>

[https://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre\\_ONPES\\_04\\_2014.pdf](https://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONPES_04_2014.pdf)

<http://www.raco.cat/index.php/papers/article/viewFile/133025/182939>

## Annexes

1. Entretien de monsieur M.....p 32
2. Entretien de monsieur K.....p 36
3. Entretien de madame R.....p 42



## **Entretien monsieur M. âge, marié, 2 enfants, albanais, hébergé en famille en résidence hôtelière.**

Réalisé le 29 janvier 16, en italien avec un traducteur car monsieur se sent plus à l'aise dans cette langue malgré le fait qu'il comprend et parle le français. C'est pour cela que pendant l'entretien, monsieur répond directement sur certaines questions et d'autres, il laisse le traducteur répondre. (Les réponses du traducteur sont en bleu)

*Vous pouvez commencer comme vous le souhaitez.*

En Albanie, quand ils sont partis, il arrivait 40 familles tous les 4 jours, parce que les raisons pour lesquelles ils ont quitté l'Albanie c'est qu'il y a une mafia extrêmement puissante et que ce n'était plus possible de vivre avec cette mafia, là. Ils vivaient dans le stress permanent. Partir, ce n'est pas facile non plus parce qu'ils avaient une situation avec de l'hébergement, un travail,...mais qu'il valait quand même mieux partir.

Ils ne pouvaient plus sortir de chez eux. La mafia finissait par cerner toutes les résidences où ils y avaient les familles de classe moyenne. En fait, ils leur suppriment leur papier. Ce n'était plus possible de sortir du tout et qu'il fallait partir.

Il est parti d'Albanie, il a été vivre en Italie, seul. Il est revenu en Albanie se marier et là d'Albanie, il est revenu directement en France.

Il était dans une classe sociale « classique », son père était chauffeur du premier sénateur.

Toute sa famille a fui l'Albanie sauf sa mère, ils sont en Italie en Amérique. Mais, sa mère ne veut pas partir parce que son père a été tué en Albanie et que du coup, elle veut mourir là-bas.

*Qu'est ce qui a guidé le choix de venir en France, le choix de la France ?*

Il a choisi la France, parce qu'il est parti par peur et qu'il avait besoin de choisir un endroit et qu'il soit sécurisé. Il a cherché par internet par rapport à tout ce qui est dit sur la France, il l'a choisi parce que c'était un pays sûr. Il y a de la sécurité réelle, mais ce n'est pas plus facile une fois que tu arrives ici.

*Quand êtes-vous arrivés ?*

(Monsieur M répond directement) « En 2013. »

*Comment ça s'est passé à l'arrivée ?*

En fait, quand il est parti d'Italie, il avait travaillé, il avait gardé de l'argent. Quand il est arrivé en France, il avait un petit peu d'argent. Il a pu payer 46 nuits d'hôtel. Pensant que pendant ce temps il allait se passer des choses. Mais au bout de 46 nuits, il n'y avait plus d'argent et pas de solution. Après il a dormi à Perrache avec sa femme et les enfants dont le dernier avait 5 mois.

Il dit que le plus difficile c'est de ne pas avoir de papier. Et de rien pouvoir faire sans avoir de papier.

*Quand vous dites papier c'est papier pour travailler ?*

« Papier pour travailler, pour rester ici. »

Pour être sûr de rester ici. Le plus difficile c'est de s'établir ici avec des papiers. Il dit que c'est la première chose difficile. Il dit aussi que la 2<sup>e</sup> chose qui est difficile c'est de ne plus voir sa famille.

*Parce que sa famille est partout ?*

Oui, il n'a jamais été habitué comme ça et c'est ce qui fait mal.

*La séparation ?*

Oui, et que ce n'était pas son mode de vie.

*Vous arrivez à garder des contacts par téléphone avec votre famille ?*

« Oui, on se parle par internet avec skype. Je parle toutes les nuits, avec ma mère. En Albanie c'est la catastrophe parfois y a pas de lumière, ça reste pas qu'un jour parfois 10 jours pas de lumières, ça dépend. »

Il dit que ce qui est mieux depuis le début où il est là c'est qu'il s'est tranquilisé, sa famille aussi en terme de peur. Qu'ils sont tranquilles en termes de sécurité que par contre vivre cette vie sans pouvoir travailler et sans

pouvoir subvenir à ses besoins, sans aller aux restaurants du cœur, c'est difficile, dans le quotidien mais aussi difficile pour lui.

*Par rapport à votre place en tant que père de famille ?*

« oui, ça »

Pour donner à manger à ses enfants.

Au début quand il venait à l'hôtel social Riboud, un avocat lui a dit qu'il pouvait accélérer, qu'il pourrait lui trouver une solution. Donc, il lui a demandé 1500€, il les lui a donnés.

« J'ai les factures »

Finalement, il n'a pas suivi le dossier, et c'est quelque chose qui le perturbe beaucoup qu'il y pense tous les soirs, parce qu'il trouve que ce n'est pas juste, il lui a volé cet argent.

*Comment vous vous voyez, aujourd'hui vous êtes en procédure au niveau des papiers vous attendez...*

« J'attends le tribunal, j'ai donné tous les papiers à Valérie (son assistante sociale) »

On a fait un gros dossier avec beaucoup d'attestations sur le bénévolat.

*Y a pas d'audience prévue encore ?*

« Non pas encore »

*Et le fait que les procédures soient longues avant de passer devant le tribunal, y en a pour un an minimum...*

« C'est une catastrophe, ici, Juliette. Attendez 6 mois pour prendre une réponse, non, ce n'est pas possible. »

Ça fait trois mois qu'il a fait un recours. Et il ne sait même pas au bout de trois mois quand sera l'audience.

*C'est long, et comment vous faites pour pas craquer ?*

Il y pense tous les jours et même lui, il ne sait pas comment, il a gardé de la force et comment il tient.

Il va de jours en jours, il garde patience pour lui et sa famille. Parce que s'il était en Albanie il serait mort.

« C'est pas possible comme ça »

L'avocat en question, lui a mis beaucoup de stress. Il a mis du temps à se mobiliser parce que l'avocat lui faisait très peur. En lui disant qu'il ne fallait pas sortir. Encore moins toute la famille, fallait pas aller chercher une pizza, fallait regarder les voitures de police.

« Quand je sors, moi et mon fils ma femme avec l'autre, c'est pas bon comme ça »

Il dit qu'il a mis très longtemps, et du coup quand ils sortent, ils ne sortent pas tous les 4.

*Et du coup, vos enfants, vous trouvez qu'ils sentent que c'est difficile ou vous sentez que ça va ? Vous les voyez grandir comment ?*

Les enfants comprennent vite beaucoup de chose. Quand il a eu la réponse négative de la CNDA, Argen qui est l'aîné a 4 ans, et il lui a expliqué. Il a dit voilà j'ai la réponse négative, comment on fait ? Argen a dit « t'inquiète pas quand je serais grand je vais me marier, ici, et si ma femme elle ne veut pas que vous restiez avec nous je t'achèterais le billet de train pour rentrer en Albanie. »

« Je te jure comme ça 4 ans ! »

Les enfants disent qu'ils sont bien ici. Il dit d'ailleurs qu'il est venu pour les faire grandir ici.

*Ils ont quel âge aujourd'hui?*

« Argen fait 6 ans et Régan fait 4 ans. A la maison, ils parlent que français. Ma femme me dit est ce que tu peux me traduire s'il te plait. »

Arianna ne comprend pas toujours quand les enfants parlent s'il n'est pas là pour traduire. Ils ne parlent plus que français.

« Je te jure parle français »

Quand ils demandent quelque chose à Arianna, ils parlent en albanais mais sinon le reste en français.

Dans le métro, il a croisé quelqu'un qu'il connaissait à Riboud (Chrs qui propose un service de restauration collective pour les DA) et pendant tout le trajet les enfants n'ont parlé que français et le monsieur a dit que vraiment il parlait bien le français.

Il dit que s'il proposait à ses enfants de rentrer en Albanie il est sûr que les enfants diraient qu'ils resteraient ici.

« Argen viendra pas. »

*Il n'a pas de souvenir de l'Albanie ?*

Si, Argen se rappelle de l'Albanie, de ses grands-mères, des frères de monsieur. Régan non parce que c'était un bébé.

« Quand je parle de l'Albanie à Régan il me dit je m'en fous.. »

La maitresse de régan est bien. Elle a dit que c'était un petit garçon qui travaillait très bien, très attentif. Elle a fait un certificat pour la Préfecture. Régan à l'école ça se passe bien.

« Oui ça se passe bien à l'école tout à l'heure il va sortir, catastrophe. »

Régan c'est un petit garçon bouillonnant mais à l'école c'est une image.

« La première semaine, la maitresse a mis Régan comme ça (*monsieur imite le fait d'être au coin*) il est resté 10 seconde et après il a dit maitresse s'est ton tour maintenant, il venait de commencer l'école.

Maintenant ça va. Argen il était pareil au début. Les mêmes. Mais moi j'y arrive pas, Régan m'énerve beaucoup, Régan une catastrophe. »

Régan ne va se coucher que si son papa va se coucher. S'il se couche à minuit ou une heure, il l'attend, du coup, il fait semblant un moment d'aller se coucher et comme ça Régan s'endort.

Le matin il faut qu'il reste jusqu'au moment où Arianna les emmène à l'école, sinon ils pleurent et s'il faut qu'il parte avant l'heure il téléphone et à partir du moment où ils l'ont entendu c'est bon.

*Il y a un rapport très fort entre vous.*

« Oui rapport fort. »

Ils ont fait la traversée dans les mêmes conditions que ce qu'on voit à la télé. Dans un bateau de nuit, avec la peur de ne jamais arriver, ou ça dure avec sa femme un gamin de 2 ans ½ et un de 5 mois.

Il dit que le plus dur en France en dehors de ce qu'il a déjà expliqué tout à l'heure, c'est qu'il reste en Albanie son fils aîné qui a 20 ans. Et qu'il ne peut pas voir parce que c'est compliqué avec sa famille actuelle.

C'est sa grande tristesse aujourd'hui. Il aimerait bien le faire venir en France mais il dit qu'il ne pourra pas vivre avec lui. Et qu'il ne supportera pas qu'il soit dehors.

*Vous êtes heureux en France ?*

Oui il dit qu'il est heureux ici parce qu'il est à sa vingtième année d'immigration, il est de toute façon capable de s'adapter aux cultures des pays dans lesquels il va. Et que ça fait partie de la bonne éducation que de respecter les coutumes du pays dans lequel tu vis. Il dit qu'il va bien ici, que le nom de famille qu'il porte ici n'est pas son nom de famille en Albanie, que c'est un nom de famille qui lui a été donné en Italie quand il travaillait pour le sénateur qui est mort dans ses bras. De façon à ce que la protection vienne jusque-là.

*Quand vous dites que vous êtes bien en France, comment vous trouvez, vous pensez les conditions dans lesquelles, la France aujourd'hui, à Lyon elle accueille les étrangers ? Comment vous trouvez le système actuel ?*

Il dit qu'en général sur l'accueil, des étrangers c'est dur, dans le sens de heurtant de difficile. Et que ce qui est difficile c'est qu'on ne fasse pas la différence entre « les bonnes familles » qui ont envie de rester de s'insérer de faire, et les familles qui profitent.

Et à Lyon en particulier il trouve qu'il a un vrai racisme. Qu'il y a beaucoup de gens qui disent les albanais ci les albanais là... et il trouve surtout que quel que soit ton origine, que tu sois indien arabe albanais italien, tu dis pas Salam alékoum , bojourno, tu dis bonjour, parce que tu vis en France parce que la France si c'est tous les gens mélangés c'est aussi avec les coutumes de France. Et que ça s'appelle la bonne éducation.

Il dit que c'est aux gens qui arrivent dans un pays de faire l'effort, que tu peux peut être pas tout de suite parler la langue mais dès que tu peux c'est important de parler la langue du pays. Il trouverait normal que quelqu'un par exemple en Italie, qu'il aurait entendu parler albanais, on lui dirait pourquoi il parle albanais.

« et comme ça, tu vas dans la rue, le bus tu parle en arabe beaucoup, salam alékoum.. tu dis bonjour c'est la France ici, ça m'énerve beaucoup je te jure. Peut-être, je sais pas mais peut être que c'est le problème de l'Etat. Vous voulez les papiers ? Parle français et c'est tout si tu parles ta langue rentre. »

Moi pas parler bien, mais en parlant doucement, petit à petit. »

Il dit que si le gouvernement français donnait les papiers en disant aux gens qu'il faut parler français, que les enfants doivent aller à l'école, de pas faire de bêtises. Il dit si tu fais une bêtise, hop, on te renvoie chez toi. Il dit

qu'il y aurait exactement les gens qui ont le plus envie de rester dans le pays, y aurait plus de problèmes d'immigration.

*Est-ce que vous pensez que ce serait mieux accepter ?*

Il dit mais moi si j'arrive et que je dis à l'entretien bonjour ou salam alékou, ben je dis bonjour.

C'est un musulman qui le dit.

Il dit que ce n'est pas du racisme mais que c'est lié au comportement de certains et que c'est dommage. Par contre il trouve que les français dans l'ensemble sont assez accueillants.

*Quels seraient vos espoirs pour le futur ?*

Il a pris la décision quoiqu'il arrive de ne pas retourner en Albanie. Lui il voudrait vivre en France mais surtout, il voudrait pouvoir travailler. Et qu'il veut respecter les lois françaises et que pour ça il faut qu'il obtienne des papiers. Mais sa décision est prise, il restera en France avec sa famille.

*Peu importe le nombre d'années avant d'obtenir les papiers ? Si ça prend du temps ?*

Il dit que si on lui donne avant c'est tant mieux, mais de toutes les façons il tiendra les deux ans qui bouclent les 5 années de présence, et la scolarisation des enfants.

Parce que Regan va à la crèche, Argen aura passé les trois années de scolarité et que même s'ils ne donnent pas à sa famille, ils donneront à Argen pour continuer ses études et que quoiqu'il en soit il ne peut pas rester seul en France.

*Dans tous les cas merci, sauf si vous voulez me dire des choses supplémentaires.*

« Non c'est bon, moi j'ai donné beaucoup de chose.. »

*Si vous pensez à d'autres choses on peut se revoir si vous le souhaitez.*

« Oui ça marche t'inquiète. »

**Entretien monsieur K., 26 ans, célibataire, kosovar, en famille avec sa mère, son frère et ses deux sœurs eux aussi majeurs, sans solution d'Hébergement.**

Réalisé le 05/02/2016 en français, (50min)

*Depuis quand êtes-vous en France ?*

« Depuis 26, non, 27 février, je regarde, comme je suis venu, ici maintenant ça va faire trois ans en France. Donc le 26 février 2013, que je suis venu en France. »

*Vous êtes arrivés tous ensemble ?*

« On est arrivé tous ensemble, ma famille, ma mère mes sœurs et mon frère. Ça veut dire on est 5. »

*Et du coup vous avez fait une demande d'asile ?*

« Oui, on a fait une demande d'asile, on a fait l'OFPPRA et le recours. Mais l'OFPPRA, on a été débouté, réponse négative et le recours, ça s'est pas bien passé. Le recours, il a pas dit à cause de ça, on te donne pas. Ils ont dit : on est d'accord avec l'OFPPRA. Ça veut dire qu'il s'en fout, on a été là-bas on a parlé tout bien, on a dit la vérité, mais il a dit on est d'accord avec l'OFPPRA. Ça veut dire qu'il n'avait pas de raison. »

*Pour vous, la CNDA n'a pas donné de bons arguments, pour vous ce n'était pas argumenté ? Ils ont dit non sans dire pourquoi ?*

« Oui juste on est d'accord avec l'OFPPRA, on protège l'OFPPRA, il avait raison. »

« Quand je suis venu en France, j'ai attendu 9 mois pour un hébergement. Et je sais pas pourquoi moi j'attends parce qu'il y avait plein de familles qui sont rentrées après un mois maximum. Mais nous on nous a toujours dit c'est parce que vous êtes grands. »

*Parce que vous étiez tous adultes ? Vous êtes tous arrivés majeurs ?*

« Oui, mais maintenant « grand » ça veut dire qu'on a pas droit à un foyer.

Et quand on est enfin rentré en foyer on a fait juste 6 mois, on a fait le temps du recours. Et puis c'était négatif et on a été mis dehors. »

*Et depuis, dehors ?*

« Oui, on est dehors depuis. »

*Ça fait beaucoup de temps...*

« Oui, si on compte, depuis trois ans que je suis là, juste 6 mois d'Hébergement ça veut dire deux ans et demi dehors. »

*Et quand vous n'avez pas d'Hébergement vous arrivez à trouver...*

« Dans un coin, ou si j'avais des amis, ils disaient ok mais un peu, pas longtemps. Mais c'était la merde parce que si tu vas au parc avec ta sœur comme elle est malade du cœur et mon frère, il est suivi par un psychiatre. Mais je sais pas pourquoi c'est comme ça parce que ma sœur (*l'autre*) elle a donné un long tribut à la France. 10 ans elle a travaillé à la France.

*Qui ça Violetta ?*

« Oui elle a travaillé 10 ans avec les français, quand tu travailles avec les français ça veut dire que tu travailles pour la France. C'était avec la KFOR, la KFOR c'est militaire ; elle était là-bas pour traduire, et puis elle a travaillé deux ans pour l'ambassade de France au Kosovo. Avec tout ce tribut, y a jamais d'aide pour nous. Elle a donné 10 ans. Quand elle a été au tribunal administratif elle a donné tout. »

*Quand vous êtes arrivé, vous aviez quel âge ?*

« 23 ans »

*A 23 ans, c'est compliqué de quitter son pays ? Malgré ce qui s'est passé ?*

« Personne veut quitter son pays, aussi toi ! Si toi, tu as un grand problème, toi tu quittes mais pas avec plaisir. »

*Vous voulez dire que vous n'avez pas eu le choix ?*

« Moi aussi j'aime rester dans mon pays avec mes gens, mes cousins, j'aime rester là-bas. »

*Vous avez encore de la famille là-bas ?*

« Non, ils sont presque tous en Allemagne. Ils sont sortis à la fin de la guerre. Mais nous, on a fait une période en Suisse. C'est pour ça que je parle français. Je suis désolé, j'ai mal aux dents c'est pour ça que je parle comme ça. Mais, j'ai resté 8 ans à Genève ».

*Et ça fait beaucoup ?*

« Oui, après mon père, il est allé au Kosovo, il était militaire avec l'armée du Kosovo, l'UCK. Il a dit ça va être bien, on est retourné, on avait aucun papier en Suisse. Mon père, il a aussi été prisonnier politique au Kosovo, en 81, pendant 2 ans. Il a été frappé par la police serbe. Après, quand on est retourné, il a fait la guerre, on a gagné la guerre. Le gros souci qu'on est sorti après, c'est que la KFOR, elle prenait aussi les serbes pour travailler.

Tu sais ça, ça me plait pas, y a des français qui disent que c'est pas vrai que les serbes ils ont fait de massacres au Kosovo. C'est pas la vérité il a fait beaucoup. Du coup c'est pour ça que les serbes, on les acceptait.

Ma mère aussi a travaillé 2 ans pour les français, elle a pas travaillé longtemps, elle a fait 2 ans. Après, quand elles sont rentrés, ils ont dit de nous qu'on était des espions, parce que vous travaillez pour les français et aussi les serbes. Mais, nous, on a rien fait du tout. Ok elle y est allée mais pour nous donner à manger parce que nous, on était petit. »

*« C'est ce travail qui, du coup, a... »*

« Y a mon père aussi qui était militaire. A Mitrovica, c'est une ville particulière, notre maison a été brûlée. On a été frappé par les serbes, ils ont attrapé mon père. Ils ont dit tu vas voir, on va frapper tes deux fils et toi tu vas regarder. Le soir mon père a fait une attaque au coeur et il est mort. On a été blessés, mon frère et moi, c'est pour ça qu'il va pas bien il a été frappé à la tête. Après on a été obligé de quitter le pays. »

*Et vous avez fait le choix de venir en France ou peu importe le pays, il fallait partir ?*

« On est venu en France parce qu'on a cru que la France allait nous aider parce que ma sœur elle avait donné un grand contribue. 10 ans c'est pas un peu. Mais c'était pas comme on a pensé. »

*Qu'est ce qui est le plus dur ? Est-ce que c'est possible de dire ce qu'il y a de plus dur parce que peut être qu'il y a plusieurs choses.*

« Le plus dur ici, c'est l'hébergement, le plus c'est ça. Ici c'est bien, ils te laissent pas mourir de faim, les restos du coeur, ils te donnent. Ça va. Mais juste pour l'hébergement, ça c'est la galère.

Moi je suis dehors, ok je connais tous les albanais ici. Y a des gens qui ont fait plein de bêtises... ils avaient plus de droit que moi.

*Mais peut être que ceux qui donne l'hébergement, ils ne savent pas s'il y a eu des bêtises ou pas ?*

Oui, ils savent.

*Nous, non, (MVS), on ne sait pas par exemple, c'est pas marqué, c'est difficile de savoir tout ça.*

Non c'est pas difficile.

*Pour nous ? pour savoir si des gens ont fait des bêtises ou pas ? En France ou en Albanie ?*

Non, en France, je parle pas pour l'Albanie, en Albanie, tu peux pas savoir.. Je parle pour France.

C'est ça, ok, pour moi je sais pas pourquoi ils font ça parce que c'est pas droit.

Y a plein de gens qui prennent une résidence, une bonne résidence. Mais quand tu regardes la situation, de lui avec la mienne, ok je veux pas juger. Mais les gens que je connais parce que ceux que je connais pas, je peux pas juger.

*Y des choses qui sont pas justes pour toi ?*

Oui. Y en a plein, ici MVS, ici, MVS là bas, ils ont tous pareils mais pour moi c'est pas. ok moi quand je parle j'ai preuve. Ok comment il peut être droit pour quelqu'un et donner et pas pour quelqu'un qui a donné un grand contribut pour la France, moi j'ai un malade dans ma famille. Lui il a une personne de malade et il est rentré dans un foyer, il a fait un contrat d'un an, et moi ok 31mars 16, plus deux ans et demi. Mais la loi c'est pas pareil pour tout le monde, quand tu regardes, la vérité ! Au Kosovo, personne ne respecte les lois. Mais là-bas, c'est pas pareil.

*Tu veux dire qu'ici, on dit que la loi est pareille pour tout le monde mais ce n'est pas vrai ?*  
« Moi, je suis jamais arrêté par la police, sauf un ou deux fois pour un contrôle d'identité, normal .

*En ce moment, vous avez un récépissé ?*

« Mais c'est pas valable il est fini. »

*Parce que vous avez eu une réponse...*

« Négative »

*Vous avez un avocat ?*

« Oui, on a fait le tribunal administratif, le recours, on n'est pas encore passé. »

*Pour tous les 5 ?*

« Non, tous les 4 »

*Qui s'est qui n'y est pas ?*

« Violetta, elle l'a fait avant. »

*Et elle a les papiers Violetta ?*

« Non c'est pour ça que la refusez

*C'est l'ainée ?*

« Oui, elle parle très bien le français. »

*Comment faites-vous ? Vous disiez que vous pouvez manger, en tout cas, vous trouvez parce qu'il y a des associations, des choses comme ça. Mais des fois, on a besoin d'argent, et vous êtes 5 adultes, du coup y a pas de Maison du Rhône qui pourrait faire des aides financières. Est-ce que vous arrivez à trouver du travail comme ça, à côté ?*

« Ah non, les patrons ils disent : y a papier oui, y a pas non. »

*Y a encore des patrons qui prennent au black ?*

« J'ai pas trouvé, si je trouve je serais content. Y a une copine de ma sœur qui nous aide, elle travaille à Genève, elle nous aide un peu, le salaire c'est bien là-bas mais elle a une famille. Mais je lui dis : tu m'aide mais après quand j'ai les papiers je te donnerais l'argent. »

*Vous voyez les choses comment pour le futur ?*

« Le futur ? »

*Aujourd'hui, c'est maintenant, le présent après ?*

« Moi je veux juste un droit pour travailler. Ok, je connais plein d'albanais ici, ok il a les papiers ça fait deux ans, mais il ne travaille pas il reste au chômage. Moi je veux travailler, payer les impôts comme les autres. »

*Comme les autres ?*

« Oui, si aujourd'hui la préfecture elle me donne ça, et ben si en 6 mois, je suis pas capable de trouver un emploi, ok elle peut me renvoyer. Je connais un albanais tu vois le grand ça fait deux ans qu'il a les papiers, il cherche une maison, tu vois ? »

*Non je vois pas mais peu importe...*

« Oui peu importe, ben il ne travaille pas. »

*Est-ce que c'est parce qu'il ne parle pas français, aussi bien que vous ?*

« Non, tu peux trouver même si tu parles pas français. Pour faire la vaisselle, t'as pas besoin de parler français, tu vas pas parler avec la vaisselle, non ? Tu vas faire le boulot parce que t'as pas besoin de parler.

ok, les français ils disent que si on donne les papiers aux albanais, ils vont rester à rien faire, plein de gens ils pensent ça, mais tout le monde n'est pas pareil.

*Vous trouvez que les français font des amalgames ? Vous comprenez ? Ce n'est peut-être pas que pour les albanais d'ailleurs c'est peut être les étrangers de manière générale. Ce n'est peut-être pas une question de nationalité ?*

non je parle pour nous,

C'est la politique française, je trouve que la politique elle préfère les serbes, c'est la vérité. La KFOR française à protéger les serbes, c'est la politique. Je connais plein de gens ils font pas la différence mais c'est la politique de France, c'est pas les gens de France. J'ai plein de copains français, ils s'intéressent pas.

Ok s'il me donne un titre de séjour, ok si je suis pas capable je signe pour retourner. Mais je veux pas rester au dos de France, comment on dit

*A la charge...*

Oui à la charge, je veux pas. Je veux comme toi, tu te réveilles à 6h/7h pour travailler. Pour moi c'est pas normal, ok si t'étais en France, la loi devrait dire ok on te donne deux ans, si t'es pas capable de travailler, casse toi.. aussi son pays il donne pas l'argent si tu travailles pas, le chômage il existe pas..

*Aujourd'hui dans votre situation vous n'avez pas d'argent, tant que vous n'avez pas les papiers personne vous aide ? Actuellement c'est ça le système.*

Ma situation est différente. Mon copain, je connais plein de copains albanais, il a beaucoup de temps il travaille pas, il dit je m'en fous, je prends le chômage, 500€. Pour moi c'est pas normal. C'est pas droit pour toi, ça veut dire que toi tu travailles pour les albanais. Tu payes pour le chômage, et aussi pour moi. C'est pas droit. Si je suis pas capable de travailler pour prendre un salaire..

*Quand ce sera possible, l'argent que vous allez avoir c'est celui de votre salaire et que de votre salaire.*  
Oui jamais j'accepterai le chômage. Ok si je suis malade c'est autre chose. Mais si je suis en bonne santé.

*Et vous aimeriez travailler dans quoi ?*

Dans tout, juste un travail, payer les impôts et être comme un français.

*Comment vous faites sur une semaine, aujourd'hui y a pas encore les papiers, du coup tous les jours comment ça se passe ?*

Je suis fatigué, c'est un peu dur.

*En plus vous aidez votre famille, si j'ai bien compris. La situation est particulière pour votre famille seuls votre mère et votre frère et sœur sont hébergés. Violetta et vous êtes encore dehors.*

*Valérie (leur assistante sociale) me disait que tous les matins vous allez à l'hôtel pour aider votre mère à lever votre frère et s'occuper d'eux.*

Oui c'est un peu dur ça. Tous les jours tu vas..

*...Tous les jours vous le faites ?*

Y a pas le choix. Si j'avais un appartement, un hébergement ensemble ça serait plus simple pour moi.

*Y a plus que vous qui vous occupez des trois ?*

Aussi ma sœur, mais Violetta elle s'occupe de ma sœur et moi de mon frère.

*Et votre mère ?*

Elle a 55 ans.

*Elle avait des soucis de santé de votre mère ?*

Oui, je m'occupe aussi pour ma mère, et mon frère, c'est un peu dur.

*Vous passez beaucoup de temps à vous occuper de votre mère de votre frère, Violetta s'occupe de votre sœur et du coup qu'est-ce qui vous appartient à vous ?*

Je comprends pas

*Vous faites beaucoup de choses pour les deux, et qu'est-ce que vous faites pour vous ? Que pour vous.*

Je fais rien, j'ai oublié

*Vous avez oublié ? Ça fait combien de temps que vous avez oublié de vous occuper de vous ?*

Je sais pas, c'est beaucoup, ok mais moi je suis comment on dit, à la place de mon père aujourd'hui. Je dois m'en occuper de ça, ça, je vais au rdv, je dois traduire pour ma mère, ma sœur, mon frère, etc. C'est un peu dur.

*Vos journées, elles sont rythmées par les rdv, les traductions ?*

Oui et puis je viens ici. J'aime ici.



*Ici vous êtes bénévole ?*

Ouais.

*Et ça c'est quelque chose que pour vous.*

Juste pour moi, pour être plus tranquille pour aider les gens, je sais parler français pourquoi j'aiderai pas ?

*Vous donnez beaucoup de vous ?*

Oui je donne beaucoup, mais j'aime donner, et je prends rien du tout. C'est pas bien quand tu donnes, j'ai aidé plein de gens, albanais kosovars, pour parler. Il y a aussi plein de gens qui m'ont pas dit merci. Il y a une famille qui était à Neuville comme moi, on a fait 6 mois ensemble, j'allais toujours avec lui au rdv, j'ai appelé aussi le 115 à sa place parce qu'il parle pas français. Et lui il a été hébergé après 6 mois et il est allé à Roanne il a jamais dit merci. Jamais jamais, il a pas dit merci, je m'en fous mais il a parlé mal pour moi. Y a plein de gens ici que je connais, je dis pas tout, y a plein de gens que j'ai aidé mais j'ai pas dit l'argent, j'ai aidé juste pour parler c'est pas bien ici y a plein de kosovars, albanais, qui veulent te dire quelque chose et qui peuvent pas. Aussi pour moi, j'ai aidé plein de gens et j'ai rien du tout. Je veux juste un logement c'est tout.

*Le système en France il est.. Y a des choses a changé certainement peut être pour que l'accueil soit mieux, qu'est-ce qu'il faudrait pour vous ? Est-ce que vous pensez que c'est juste le nombre d'Hébergement qui est insuffisant ? Est-ce que c'est ça ou plus ?*

Ça me plait pas le système ici, il y a des places et ils donnent pas. J'ai entendu, il y a une place. Quand tu regardes, ok je veux pas juger la France mais en Allemagne, Suisse, partout en Europe où tu vas-tu as droit à un hébergement. Mais tant pis combien tu restes mais tu as un droit pour rester à l'intérieur. Mais ici, ça me plait pas. Ici y a plein de gens ils respectent pas, ils font des bêtises, ici.

*C'est quoi pour vous bêtises quand vous en parlez-vous parlez de quoi ?*

De grande bêtises pas les petites.

*Genre ? Pour me donner un exemple, on parle pas des gens juste pour comprendre.*

La bêtise c'est la drogue. Moi et ma famille, on fait pas ça. Ici je connais une famille, le fils a été attrapé avec 2kg et demi. Ça je sais, on était dans le même foyer, j'ai sorti pour parler avec la police, sa mère ne parlait pas français, moi je savais rien du tout, j'ai fait la traduction. Ok, il a attrapé, et il il a eu la réponse négative, peut-être à cause de ça, mais je sais qu'il a été dénoncé pour 18 mois

*C'est quoi être dénoncé pour 18 mois ?*

La décision, il a eu 18 mois mais il a fait 8 mois. Il a été renvoyé. Il est retourné au « bled » mais sa famille, y a la mère, un autre frère, lui aussi il a frappé mais il a dit c'est pas ma faute c'est mon frère. Cette famille en 2 semaines, elle prend un hébergement avec la MVS. Ça veut dire ? On laisse on parle la vérité, ça veut dire qu'une famille si elle fait une grande bêtise, ils rentrent. Moi, j'ai fait aucune bêtise, et tu restes dehors. Je veux pas juger la MVS, mais les gens ils regardent pas.

*On sait pas, je fais une parenthèse on en avait discuté une fois dehors, vraiment, on a aucune information de la police, donc ça, on sait pas nous. Sincèrement, à moins que la police prévienne la DDCS, sauf si la police recherche quelqu'un, elle est obligée d'avoir un document officiel qui nous obligerait à donner les informations.*

*Mais c'est que dans ce sens. Y a pas d'information qui dirait untel a fait un bêtise..*

Mais si tu es à ma place..

*Je peux comprendre que la vision, si vous vous savez ça et que rapidement la famille a une place, je peux comprendre que ça rende dingue. Parce que c'est pas juste quelque part de voir ça. Mais cette information là on l'a pas.*

Mais c'est pas le droit. Pour quelqu'un qui a fait une grande bêtise, tu as plus droit. En plus, il est retourné au pays, et quand il est arrivé, il prend une chambre lui aussi. Comment ça ? ça, ça veut dire, ok tu fais bêtise, c'est super ici. Moi je le prends comme ça.

*Peut-être que c'est moi qui est une image...*

Vas y, on parle

*Vous êtes jeunes, et je me demandais si vous aviez été abordé par des personnes, par des groupes pas très.. Pas très bien par la loi ?*

*Oui voilà pas très bien par la loi, qui du coup essaieraient, vu votre situation qui est super difficile, de dire vient on va d'aider mais qui derrière amener à des choses pas bien.*

Non, je vais te dire une chose, si tu me donne un million d'euros, et que tu dis tu fais avec la drogue, non. C'est pas bien. Mon père qui m'a éduqué d'une manière ou s'est pas possible.

*Oui je vois, mais même si c'est pas la drogue, le truc c'est que des fois, on est dans une situation qui est tellement difficile, que même si on a pas été éduqué comme ça, des fois on se fait abordé par d'autre et on y va parce qu'on a pas le choix.*

Non tu te fais pas abordé si tu veux pas. Et moi j'aime pas faire ça, je veux travailler comme tout le monde. Payer des impôts, avoir une femme, une famille comme tout le monde. Et pas faire de bêtise. C'est mon père qui m'a éduqué comme ça, aussi ma mère. Je veux pas être en prison, tout ça. Je veux pas être contre la loi, non, je veux être avec loi.

*Vous aimeriez faire des études ici ?*

Non, j'avais un rêve mais je peux pas faire ici

*Ah bon parce que ça existe pas ou ?*

Parce que ça coute

*Ça coute cher ?*

Ça coute très cher

*C'est un diplôme ?*

Non, j'ai fait de la musique avant

*La musique ? Vous faisiez quoi ?*

Rappeur, mais j'ai arrêté. Ici à l'école c'est 6000€ par an

*Oui effectivement c'est cher, c'est pas pour tout de suite*

J'ai fait avant là-bas, j'avais un studio avec mon copain, il faisait les chansons.

*Ici ?*

Non au Kosovo, ici non

*Vous disiez j'ai un copain ça pouvait être ici ?*

Oui ici aussi j'ai un copain qui a un studio, mais j'ai pas la force pour faire. Je suis en panne.

*Vous avez plus force là ?*

Non, pour faire une chanson, être tranquille, écrire. Oui j'écris aussi en albanais. J'aime faire aussi un clip pour mon père, j'ai parlé pour mon père c'est du rap albanais. J'aime quand j'aurais les papiers faire un petit studio pour moi, ok c'est mon rêve, je sais que j'aurais pas le succès et tout ça mais..

*Juste pour vous faire plaisir ?*

Oui, ça serait mon plaisir. Avec le temps.

*Vous disiez que vous étiez en panne ?*

J'ai besoin d'un hébergement

*Et après vous serez à nous en forme ?*

Oui et maintenant je vais à l'hôtel avec ma mère, je dors un peu et après je reste toute la nuit dehors.

C'est la galère, j'ai pas dormi, juste trois heures par nuit.

*Vous trouvez un endroit particulier ? vous être un peu à l'abri vous êtes ou ?*

Partout, je suis fatigué. Je veux juste une chance en France pour avoir un papier d'un an, et si je suis pas capable de travailler en 8 mois, ok, je pars. Je suis pas un albanais, kosovar comme les autres, je veux prouver que je suis capable. Je veux juste une petite chance. Et après si je travaille, je parlerai très bien français, je prendrais des cours, et pour écrire, je sais lire mais pas beaucoup. Si je fais un cours de français tous les jours, je suis capable de parler très bien le français, le lire, et aussi pour l'appliquer après pour une activité

*Vous aviez fait quoi comme étude au Kosovo ?*

C'était économie, et j'ai travaillé au Kosovo, en informatique. Je sais tout sur l'ordinateur. Je suis capable de travailler de faire tout, je veux juste une chance.

*Quand vous voyiez que depuis 2013, il y a eu que 6 mois d'Hébergement et au final deux ans et demi sans, quand tu regardes cette période-là, comment t'arrive à dire, comment tu tiens ?*

Comment je tiens ? Tu sais comment ? Parce que j'ai une famille et je suis capable de donner ma vie pour ma famille, c'est ça. C'est eux ma force. Mais c'est dur. Dans tous les cas c'est la vie.

*C'est la vie ?*

Ici, on dit tous, c'est la vie, c'est la vie..

*Oui c'est une phrase très facile, c'est comme une ponctuation, une virgule.*

Oui quand je suis allé à forum réfugiés pour chercher un hébergement, là aussi il m'ont pas donné mon courrier pendant 3 mois parce que j'étais agressif. Mais c'est pas vrai, j'ai cherché mon droit. Quand tu sais parler français et que tu dis au visage des gens, la vérité, ils aiment pas ça. Avec les autres ils parlent pas mais pour moi ils se sont vexés parce que je parle français

*Vous trouvez que parler français, des fois ça a joué contre vous ?*

Oui, ils me disent avec toi c'est difficile tu parles français, tu fais la gueule, je dis : je fais pas la gueule, je dis la vérité.

*Ça passait pas avec certaines personnes ils ont pas accepté ?*

Non

*C'est vrai que des fois on trouve que les personnes qui parlent français, elles peuvent s'exprimer, dire les choses, parfois les gens se braquent comme s'ils voulaient pas que les gens s'expriment, disent des vérité. Alors qu'on pourrait essayer de se comprendre.*

Ils aiment pas les gens qui disent la vérité, à qui tu peux pas mentir. J'aime pas les gens qui me prennent pour un con. Y a plein de gens quand je parlais qui me disent t'es agressif, mais j'ai frappé personne. La première fois que tu viens ici, t'arrives à forum réfugiés, ils te donnent un papier où y a écrit vos droits, les lois,.. donc je leur disais, mais « tu sais lire ce papier j'ai droit ou pas » ils ont peur quand tu dis la vérité. J'ai pas d'argent, mais me prends pas pour un con. Je suis pas agressif, juste je cherche mon droit.

*Peut être parce qu'ils se sentent pris au piège, vous comprenez, parce que vous pointez le disfonctionnement du système. Du coup peut être ça leur plait pas.*

Ok forum réfugiés, m'ont dit, pourquoi tu fais pas avocat, tu parles beaucoup. Ok je vais faire alors..

*Merci d'avoir pris du temps pour moi.*

Ok, merci à vous

## Entretien madame R, Professionnelle au Point Accueil de l'association LAHSO.

Réalisé le 16/07/16.

*Ça fait combien de temps que tu travailles avec ce public ?*

5 ans : 3 ans en village mobile et 2 ans au point accueil (PA)

*C'est un choix de travailler avec ce public ou ça s'est fait comme ça ?*

C'est un choix, je bossais juste avant dans l'accompagnement psychiatrique des personnes en logement de droit commun et la gestion des conflits de voisinage avec cette population. Et dans le quartier où je travaillais j'intervenais régulièrement dans un squat de demandeurs d'asile et du coup j'ai basculé sur les villages pour bosser avec ce public.

*Là en ce moment donc depuis 2 ans au point accueil, quelle est ta mission quel est ton travail ?*

La mission de base c'est un premier accueil pour les gens sans hébergement avec la mise à disposition de services primaires nourriture, douche, lavage du linge et un accompagnement global sur la situation juridique, où on en est, qu'est ce qui est possible de faire, quels sont les droits qu'on peut ouvrir, ceux auxquels ils n'accéderont pas. Ça c'est la mission de base qui était donné il y a deux ans, au jour d'aujourd'hui, elle reste réelle mais avec des pratiques professionnelles complètement différentes parce qu'on en parlera sûrement plus loin mais l'absence de réponses ça fait qu'en fait, la pratique professionnelle est 50% celle-ci et 50% du soutien psychologique, la gestion de douleur ou d'euphorie, la gestion de colère.

*Il s'agit principalement de personnes qui ont été déboutés de leur demande d'asile ?*

Oui

*Avec ou sans procédures en cours ?*

La majorité sont des gens qui ont été déboutés de leur demande d'asile qui sont en recours en grande partie majorité au titre d'étranger malade, ou d'accompagnant d'étranger malade ; soit en recours au TA pour des regroupement VPF soit des gens qui sont parent d'enfant français, et puis certains qui sont déboutés de la demande d'asile pas encore en procédure, parce que selon la demande qui vont faire il y a un délais nécessaire, pour pouvoir représenter un demande notamment pour ceux qui sont sous OQTF, bien que la plupart fasse une demande d'annulation de l'OQTF.

*Est-ce que tu trouves qu'il y a une particularité pour ce public ?*

Sur les typologies ou la façon d'être ?

*Sur la façon d'être.*

Il y a déjà quelque chose de caractéristique c'est qu'il s'agit de personnes qui sont là depuis longtemps, ils ont déjà essuyé plusieurs échecs, ils sont déboutés, en tout cas quand je peux comparer quand on a de temps en temps des demandeurs d'asile, ils sont plus du tout dans la même démarches, parce que déjà c'est des gens qui sont installés la plupart d'entre eux qui ont un réseau. Les gamins sont scolarisés, ils ont un médecin, etc.. et ils sont nettement plus fatigués et physiquement et psychologiquement que ceux qui arrivent parce que je maintiens que petit à petit maintenir un espoir aussi fort c'est compliqué quand on a des réponses négatives en face. Que les objectifs sont plus du tout les mêmes, c'est tenir 5 ans sur le territoire avec l'espoir d'une régularité. C'est avoir connu plein de moments sans hébergement, plein de moment où manger c'était la première question parce que c'était pas sûr qu'il y est une réponse. Voilà c'est des gens plus fatigués et en même temps plus, je sais pas si c'est ce mot qu'il faut dire, plus insérés parce que dans le parcours qui est le leur pour certains ça fait déjà trois ans qu'ils sont là, ils ont des vrais habitudes de vies, ici, ils sont dans la phase où ils attrapent des choses d'une culture qui était pas la leur au départ. Et ça leur donne pas la même assise ils sont et plus fatigués et plus à l'aise en même temps par qu'ils commencent à savoir faire dans un pays qui n'est pas le leur. Ce qui modifie, c'est que de façon générale, ils pratiquent nettement plus la langue que les primo arrivants.

*Du coup, ça voudrait dire que pour toi, malgré les difficultés qu'ils rencontrent par rapport à la question de l'hébergement, par rapport à la question de manger... ils ont quand même une vie sociale ?*

Oui, il y a une vie sociale qui est beaucoup lié à leur communauté d'origine. Les amis, la famille, les gens qui sont arrivés des mêmes endroits, alors où ils se connaissent ou pas mais le fait de pouvoir échanger, fait qu'il y a des liens qui se nouent. C'est beaucoup lié à l'école pour ceux qui ont des gamins. Que ce soit par le biais

des autres enfants ou les parents autour, l'institut... Et puis il y a une vie sociale parce que comme ça fait plusieurs années qu'ils sont là, ils se mettent à refaire des choses : des trucs tout simple, les gamins sont dans des clubs de sport, les parents aussi des fois, ils se remettent à aller quand ils peuvent bénéficier de trucs un peu gratos, à retourner au ciné. Et puis y a des lieux comme le PA, où du coup petit à petit, parce que quand ça fait des mois et des mois qu'on vient chaque jour sur un lieu, il est évident qu'au-delà du lien que moi je peux avoir avec eux, sur l'accompagnement social, il se noue des choses entre les gens, que ce soit ceux qui font du bénévolat, qui du coup ont une place assez importante dans l'asso, mais même les autres, je vois bien ceux qui commencent à devenir amis, qui se parlaient pas au début, qui repartent ensemble, qui disent que le samedi ils mangent ensemble.

*Ils s'entraident ou c'est plus que ça?*

Je vais dire qu'il y a ceux qui arrivent à avoir un lien naturel, les autres oui s'entraident sur le PA, si y en a un qui comprend la langue de l'interlocuteur de ceux que j'ai et qui voit que je galère les gens viennent traduire, où expliquer comment eux ils ont fait leurs démarches. Ça sans problème, après sur l'extérieur, j'ai du mal à répondre..

*Quand tu disais qu'ils recommencent à avoir des activités, éventuellement celles pour les enfants ou pour eux, peut être sportives ou autres, effectivement pour les enfants y a beaucoup de choses qui peuvent être possible, en terme d'aides, pour les adultes, il me semble que c'est plus compliqué mais du coup ils ont pas de travail, d'autorisation au travail, ils ont pas de ressource en tout cas pas de ressource officielle, est ce qu'ils arrivent à te parler de ça, de te dire ce que ça provoque de pas avoir d'autorisation au travail d'être en attente ?*

Y a pas de réponse globale, parce que ça génère pas les mêmes choses chez tout le monde. Ce que ça génère chez tous c'est de l'angoisse, de pas pouvoir subvenir à leurs besoins, à ceux de leurs gamins, de leurs parents, ça c'est sûr c'est quelque chose de commun.

Après, y a des visions très différentes selon les individus. Y a ceux pour l'accueil devrait être complètement différents c'est-à-dire qu'ils devraient être à l'abri sans discussion, que les associations devraient donner à manger, etc.. qui attendaient en fait de la France un truc qui existe plus depuis la nuit des temps, ils imaginaient pas du tout en arrivant ici qu'ils allaient pouvoir se retrouver à la rue pendant deux ans, pas bouffer, pas avoir de quoi se changer où la réalité est bien loin de l'imagination avant de venir. Et puis il y a de plus en plus et en particulier chez les gens en dessous de 40 ans peut être 50 ans, un vrai désir de pouvoir obtenir ce droit au travail, de montrer qu'ils pourraient bosser, qu'ils savent faire plein de truc, qu'ils auraient besoin de personne pour mener leur vie chose que je suis intimement persuadée même pour ceux qui le revendique pas et pour qui c'est compliqué de pas pouvoir montrer ce qu'on sait faire en plus d'être demandeur d'aide on peut même pas montrer ce qu'on sait faire. Ça s'est compliqué. Par rapport au tout début de ce qu'on disait, y a quand même quelque chose de global qui tient les gens, c'est la volonté de jamais repartir dans leur pays.

*C'est ça qui permettrait d'affronter tout ce qu'ils affrontent ?*

Tous les gens que je vois, y a pas de touristes dans tous ces gens là, ils sont venus pour plein de raisons différentes, mais tous y avait une souffrance sur le territoire d'origine qui était insoutenable, qui pour un sacré paquet d'entre eux laisse des traces psychologiquement et je crois qu'il y a une chose dont ils sont sûrs c'est qu'ils y retourneront pas, quelque en soit le prix.

*Comme si dans la balance ça fera jamais le poids, même si dehors depuis longtemps, s'ils mangent pas depuis longtemps...*

C'est moins pire que ce qu'ils ont quitté. Ils le disent parfois clairement, parfois de manière détournée mais ils ne retourneront pas d'où ils viennent. Y a des vrais raisons pour qu'ils viennent, pas parce qu'ils ont fait un bout de chemin ici et qu'ils se disent : je vais pas recommencer, pour plein d'entre eux ce serait une mise en danger réelle, le retour au pays. De toute façon ils resteront là.

*Et ça serait quoi tes difficultés aujourd'hui dans ton travail, dans l'accompagnement que tu peux faire avec eux?*  
Il y a plusieurs niveaux. Ma difficulté première c'est d'être en adéquation avec le droit actuel dans notre pays. Quand tu vis au quotidien, ce que je peux vivre avec les gens et voir ce qu'ils peuvent endurer et ce qu'ils sont capables de soutenir, j'ai du mal à comprendre qu'on fasse comme si ces gens n'existaient pas et qu'ils n'y a rien qui soit proposer en face, surtout que là où je trouve ça absolument insoutenable c'est que c'est pas de la méconnaissance, on sait pertinemment ce qui se passe et où ça se passe et combien de gens ça concerne, mais qu'on est bien décider à pas donner de réponse. Ça veut dire que moi je suis quand même en porte à faux avec

tout ça. Du coup, professionnellement, y a quand même des choses.. hum, l'accompagnement classique c'est quand même pas très compliqué, un fois qu'on a dépatouiller les choses, ça on le sait ce qui est compliqué c'est d'être capable de dire aux gens, voilà vous en êtes là, où on a ça à proposer et c'est évidemment insuffisant, mais c'est surtout de dire aux gens, on pourrait faire n'importe quoi ou tenter n'importe quoi, c'est même plus une question de compétence c'est qu'il n'y a pas de réponse.

*De la part de l'administration ? de la préfecture ?*

Oui, y a pas de réponse. Et du coup la pratique professionnelle ce n'est même plus de mettre en œuvre plein de chose et d'avoir des compétences pour permettre aux gens d'accéder à des droits, c'est que des droits y en a pas. Et c'est pour ça que ça bascule assez facilement quand on a dépatouillé au début une situation après dans l'accompagnement psychologique et dans le fait de..

*Et de gérer l'attente ?*

Oui de gérer l'attente et de revenir avec eux sur pourquoi ils sont là comment on s'accroche et comment les choses se modifieront.

*Est-ce que tu es empêchée dans ton travail par le système en place aujourd'hui au-delà de cette attente et de cette réponse qui est dans les mains de la préfecture?*

Empêcher, je sais pas si c'est empêcher, le truc c'est qu'il faudrait que moi j'ai d'autre solutions les utiliser et être empêcher. Mais c'est plus j'utilise des choses, et d'ailleurs je suis effarée que ça devienne des lieux d'hébergement, au-delà de mes propres convictions, mais quand j'en suis à appeler les lieux d'hébergement catho pour mettre des gens à l'abri, cette semaine j'ai passé 12 coups de fil au diocèse de Lyon. Je l'avais jamais fait, pour savoir où éventuellement pouvait bifurquer les familles du squat qui a brûlé. Je trouve ça effarant que l'Etat ne soit pas en mesure de répondre à ça. Et que nous travailleurs sociaux ont en soit arrivé à trouver des solutions qui ne sont pas des solutions professionnelles, en pourrait recommencer à l'envers, un des plus gros lieux d'abris aujourd'hui sur Lyon c'est quand même les églises. Parce que l'Etat est absent. Et là où moi je me sens empêcher dans mes convictions, c'est que l'Etat est absent volontairement. C'est pas une question d'incapacité, c'est un choix..

C'est ce décalage c'est faire comme si à un moment donner, à force de mettre ces gens dans cette ombre, ce truc opaque où on leur donne pas à manger, on leur donne pas de quoi s'héberger, on essaye de faire qu'ils puissent plus exister avec une volonté qui serait celle qu'ils repartent. Je trouve ça complètement fou parce que quoiqu'il en soit quoiqu'on fasse, ils repartiront pas.

*Comme un bras de fer ? En ne leur donnant rien, en les laissant attendre pendant des années, ils repartiront naturellement ?*

Honnêtement pour ce que j'en vois depuis 5 ans, ils repartent pas quelque soit ce qu'on leur fait subir et quand ils partent c'est pour revenir.

*Tu as vu beaucoup d'OQTF mener à bien ?*

Aucune.

*Y a aussi ça comme paradoxe peut être ? On leur délivre une OQTF mais comme c'est cher..*

Et on les raccompagne pas. Et puis l'OQTF elle est prononcée en même temps qu'ils ont leur réponse négative, ils ont 30 j pour quitter le territoire après il faudrait qu'ils soient contrôlés pendant le temps de l'OQTF qui s'annule d'elle-même au bout d'une année, ils faudrait qu'ils soient contrôlés avec la totalité de leur famille pour qu'ils puissent être ramenés.. On a tôt fait de dire aux gens quand ils ont une OQTF vous sortez plus tous ensemble.

*Du coup ça implique des stratégies d'évitement par les gens dans un monde où ils sont pas reconnue ça les oblige en plus à se cacher*

Oui à se cacher à pas pouvoir se balader avec toute sa famille, à pas travers les gares, parce que c'est là qu'ils sont le plus contrôlés.

*Quelque part on participe nous aussi à ça, en tant que travailleurs sociaux, on va leur donner des stratégies d'évitement*

Oui

*Est-ce que des fois tu as l'impression, c'est peut être un peu fort mais coupable de participer...*

Alors coupable, je le sens pas comme ça, mais en tout cas de participer j'en ai conscience. Mais j'ai fait un choix et je m'y tiens et le jour ou je pourrais plus m'y tenir je quitterai ce boulot, c'est que je suis passée du côté de ces gens là.

*Ça veut dire quoi ?*

Ça veut dire que si je dois regarder de façon objective les combats qui sont les leurs pour sauver leur vie pour se reconstruire ailleurs et ce que la politique française est capable de mettre en place pour répondre, les méchants c'est quand même le côté de la politique qui répond pas et que du coup si je dois en passer par des choses qui au départ éthiquement étaient pas forcément des choses qui, hum voilà,.. de dire aux gens au-delà de l'évitement mais de faire des choses ou au niveau légal comme se maintenir dans un hébergement alors que le temps d'hébergement est fini,.. ne me fait pas du tout culpabiliser parce que je maintiens que ça améliore leur vie quotidienne et que c'est un moyen de tenir le coup sur le long terme.

*Un moyen peut être de faire bouger les choses, par la prise de conscience des personnes qu'elle peuvent récupérer ce qu'elles peuvent de leur vie, ce que je veux dire, en affrontant même si ça ne doit pas être facile parce qu'elle sont sans papier ou en demande, d'affronter les institutions, malgré les risques, quelque par c'est reprendre la main ?*

C'est reprendre la main et c'est pour ça que je te disais au début que ceux qui sont là depuis quelques temps, il y a cette fatigue générée par le temps et par les réponses négatives et tout ça mais y a aussi cette récupération, petit à petit de dignité et dire on est là et on restera et c'est notre choix de vie à nous. Et du coup de lutter et d'être capable d'affronter leur peur. Ils ont la trouille quand même on l'aurait tous, mais de commencer à pouvoir affronter leur peur, ce qui est pas le cas au début, c'est trop compliqué. Et puis de comprendre comment on fonctionne, ils s'aperçoivent bien qu'entre les menaces et l'exécution en France y a des délais énormes.

*Ils jouent la montre ?*

Oui ils jouent la montre ils ont bien compris que l'administration française au niveau du temps on était mauvais. Ils le disent d'ailleurs, qu'ils n'ont jamais vu autant de papiers de leur vie. Le premier mot, c'est marrant parce que quelque soit l'origine ethnique des gens que je vois, y en a 90% qui me disent que le premier mot qu'ils ont appris en français au-delà de bonjour, c'est attendre.. et je trouve que c'est très symptomatique, de ce qu'on leur fait vivre. C'est même pas pour le coup d'attendre pour voir qui serait les plus méritants c'est attendre que l'espoir s'épuise.

*Dans les entretiens que j'ai fait y a cette notion de mérite qui ressort beaucoup, comme si ils voulaient être tester si on leur donnait les papiers avec une notion de temps : donnez moi deux ans et donnez moi une autorisation au travail et vous verrez que je mérite de les avoir, parce que moi je travaillerai, moi je m'en sortirai..*

Je ne vous couterai plus d'argent, je n'aurai plus besoin. C'est vrai, pour énormément d'entre eux, quand ils sont confrontés à des gens qui ont obtenu les papiers et qui travaillent pas ça les rend fous. C'est complètement incompréhensible pour eux. C'est bien des gens qui sont venu s'installer, pas des gens qui sont venu profiter.

*Justement, est ce que tu penses, est ce que tu as déjà accompagné, travailler avec des personnes qui avaient ce discours et obtiennent les papiers et en fait ne sont peut être pas en état de travailler, au final ou est ce que cette attente aurait un lien ?*

Je pense effectivement que si tu obtiens les papiers, t'es pas forcément, quand ça fait 4/5 ans que tu vis dans une grande précarité, t'es pas forcément en état de retourner au boulot la semaine d'après, fringuant comme si ça effaçait les années d'avant. C'est pas possible. Avaler une bonne nouvelle, c'est compliqué aussi, on sent bien, quand ils ont leur papiers y a un moment de flottement de crédulité, ceci dit une fois que ce moment est avalé, sur tous les gens que j'ai vu obtenir des papiers ils ont tous été bosser. Ils sont tous aujourd'hui en appart.

*Du coup, je voulais revenir sur ce que tu avais dit, sur notre système qui ferait comme ci ces gens ils n'existaient pas. Comment tu pourrais en parler de ça, comment tu le vois ?*

Je pense que tant qu'on a pas été amené à bosser avec ce public, c'est difficile à imaginer à quel point ils vivent dans la précarité et la souffrance. Parce que pour la plupart d'entre eux ils ont cette fichue capacité de

continuer d'être : quand tu viens au PA, t'as pas l'impression d'être avec une bande de gens qui vivent dans la rue, déguelasses, pas habillés pas coiffés.. l'image un peu caricaturée du clochard qu'on peut avoir. C'est des gens qui se tiennent à minima, qui essayent de rester digne et présentable et qui ont envie d'exister et de pouvoir se regarder. Y a ça, mais surtout ne pas avoir d'hébergements ou en avoir tel qu'on peut proposer c'est quand même tout le monde au même endroit, y a pas beaucoup de structures qui accueillent ce public, en général, c'est des structures qui sont remplies que de ce public là. Donc ça se voit pas trop. Là on ça se voit un petit peu, c'est les écoles, quand les instit apprennent la situation de leurs élèves. Et puis y a cet espèce de fantasme véhiculé sur le fait que quand on est étranger en France on a plein d'allocations, plein d'aide, et qu'on va pas les plaindre.. Alors que c'est un fantasme collectif tout ça parce qu'on s'ait pertinemment que quand t'as pas de papiers t'as droit à rien. C'est très difficile de faire entendre aux gens que c'est pas vrai.

*En fait pour résumer, ils ont droit qu'à l'AME*

Oui

*Eventuellement l'aide juridictionnelle ?*

Et encore la 2<sup>e</sup> fois qu'il l'a demande ça peut être refusée. De temps en temps des aides financières par la métropole d'un montant faible 70€ tous les 2 mois

*Et puis c'est sectorisé*

Oui y a plein d'endroit ou y a rien. Quand ils ont plus de papiers ils peuvent plus bénéficier aux restaurants municipaux quand ils sont plus DA.

*Pour la domiciliation, c'est aussi un vrai problème..*

Aujourd'hui, pour les gens qui n'ont pas de papiers, se faire domicilier c'est le parcours du combattant. Y a plus personne.

*Ça aussi ça participe, je trouve qu'aujourd'hui... une personne qui veut faire une demande en préfecture a besoin d'une adresse, en même temps se faire domicilier quand on est débouté du droit d'asile, et qu'on a plus de récépissé, ce n'est pas possible dans une association, c'est pas possible dans des CCAS qui ne le fait que pour l'AME et la préfecture refuse. Donc la seule possibilité pour ces personnes c'est de trouver une adresse chez un particulier. Donc ça implique d'avoir un réseau, on sait pas vraiment ce qui se passe à ce moment là pour eux (on peut se poser la question de la gratuité, quel est le deal,) du coup c'est très « drôle », parce que c'est fondamental pour faire une demande et peut être à terme être régulariser et en fait le système fait qu'il ne peuvent pas avoir de domiciliation. Ils n'ont pas de ressource alors que le dépôt d'une demande oblige de s'acquitter d'une taxe...*

Oui et pas des moindres, 280€ pour une dame qui souhaite déposer une nouvelle demande, aucune association ne peut payer.

*On peut se poser la question à quel moment ça était pensé, ça été mis en place pour aussi dissuader les gens de pouvoir déposer une demande. Est-ce que pour toi c'est calculer ou ça répond bête et méchant à des règles lambda ?*

Moi je pense que c'est calculer mais après j'ai pas assez de finesse d'analyse là-dessus. Quand on regarde les faits économiques. C'est lié à ça les lois ont commencé à être modifier et vont en se durcissant au fur et à mesure que le chômage monte en France ça aussi c'est encore un leurre complet mais c'est comme ça, on est persuadé que si on donnait le droit de travail aux gens ça piquerait le boulot à ceux qui ont la nationalité française, alors que d'autres études économique montrent bien l'inverse. Et que ça permet dans l'inconscient collectif, de dire aller tout le monde dehors.

*Est-ce que pour toi, le travailleur social qui travaille auprès de ce public peut encore faire son travail comme il le devrait ou il ne peut répondre qu'à des besoins primaires ?*

On peut encore le faire sur une minorité des gens. Si on prend le temps du plan froid, on peut travailler sur la mise à l'abri, sur le partenariat. Mais c'est dans un temps donner, c'est avec des critères particuliers qui sont établis par les politiques et dans lesquels on est obligé soit de rentrer complètement, soit ça nous oblige à amplifier, exagérer, déformer des situations pour que a minima ça puisse rentrer dans ce fichu cadre. Que c'est toujours des solutions temporaires même si y a un peu de places pérennes. Ce temps de mise à l'abri dans le temps du renfort, le reste du temps c'est quand même de l'accompagnement au quotidien, les services primaires, parce que moi je continue de penser que quand on a la possibilité de se restaurer, d'avoir une image de soi, que ce soit dans son propre regard ou dans le regard de l'autre, qui serait une image propre, décente, ça



modifie des choses. Mais c'est aussi beaucoup dans l'accompagnement par le mot. Moi je dis aux gens dans mon accompagnement aujourd'hui que dans mon regard et dans mon travail : ils existent. C'est aussi pour ça que j'aime se boulot, c'est aussi des vrais rencontres, et si je tiens le coup face à cette absence de réponse c'est parce que je me dis que mon combat professionnel aujourd'hui et même s'il rejoint mon combat perso c'est de se battre pour que ces gens aient une vraie existence en France et qu'on les maintienne là et qu'ils y a des gens qui disent bien sûr qu'ils sont les bienvenus ici.

*Es tu confronté dans ton boulot à d'autres professionnels qui ne les reconnaîtraient pas ou diraient qu'ils n'ont rien à faire là, malgré le fait que ce sont des gens qui sont là depuis ¾ ans ?*

Moi je suis étonnée pas le nombre de gens dans mon métier qui pose la question de pourquoi vous ne rentrez pas chez vous ? Ça peut être une question légitime si on ne connaît pas le public et qu'effectivement on voit une famille qui est dehors, qui ne mangent pas, qui n'arrivent pas à se soigner décemment. La première question qui puisse venir à quelqu'un qui n'y connaît rien et qui ne sait pas pourquoi les gens ont quitté leur pays, ça pourrait être pourquoi vous retournez pas chez vous. Chez les travailleurs sociaux et notamment ceux des MDR qui commencent à bien connaître le public : qu'on puisse dire aux gens pourquoi vous ne rentrez pas chez vous.... je crois que je ne passe pas une journée en ce moment sans qu'une famille me dise y avoir été confrontée.

*Est-ce que ce ne serait pas une façon pour le travailleur social quand il dit ça, comme une sorte d'épuisement et ne sachant plus quoi répondre, plus quoi apporter à l'autre, le rejeter en lui disant mais rentrez chez vous ?*

Je pense que tu as complètement raison. Je pense que c'est à nous que ça renvoie les choses et qu'à un moment donné quand tu n'as plus de réponse à apporter et que tu es impuissant face à ces gens, c'est plus simple de se protéger en disant pour quoi vous ne rentrez pas chez vous ou d'orienter vers d'autres partenaires en disant aller demander là bas, il y aura sûrement une réponse. Se renvoyer la balle. C'est l'épuisement et la culpabilité qu'on a parfois de savoir qu'on accueille ces gens et qu'on n'aura pas de réponses. Je sais que ça m'est compliqué tout le temps, mais je dis quasi tout de suite qu'il n'y aura pas de réponses aux gens, qu'ils viennent de rentrer dans un parcours qui sera long, difficile, que si c'est leur souhait et qu'ils sont mieux ici, qu'ils s'accrochent, parce que je pense que le combat vaut le coup. Mais ça reste compliqué de dire non tout de suite. Ils y a encore pas mal de primo arrivants pas forcément demandeurs d'asile, qui sont effarés qu'il n'y a pas d'hébergement. Quand je leur dis qu'il n'y aura pas de réponse avant novembre, ça de façon sûre et encore il n'est pas certain que pendant l'hiver vous aillez une réponse positive et ça veut dire qu'ils peuvent être partis pour une année ou deux, ça m'amuse pas de le faire et le dire mais je trouve que c'est la moindre des choses qu'on leur doit. C'est se battre avec la réalité pas avec de faux espoirs. Je le vois psychologiquement c'est bien plus compliqué d'aller d'espoir en espoir d'attente en attente et que chaque fois ce soit non. Que de savoir qu'une éventuelle première réponse soit différée dans le temps et qu'elle ne sera pas forcément positive mais que ce n'est pas pour autant que le chemin s'arrête. De ce que j'en vois, on n'est pas beaucoup à le faire. Ce n'est pas donner les bonnes armes aux gens.

*Est-ce que tu te sens épuisée ?*

Aujourd'hui oui, parce qu'au bout d'une année... voilà,.. après je suis épuisée dans le sens de.. ça fait des mois que j'avale que de la souffrance des autres. Parce que j'ai beau faire ce métier depuis un moment et même d'autres, avec des populations autres qui avaient aussi des souffrances importantes ça me rentre dedans, et puis parce que je suis en colère de ce mode de fonctionnement, ça me renvoie l'incapacité collective à soutenir l'être humain, tout simplement. Ça me fout en colère contre ceux qui font pas d'effort pour que les choses s'améliorent, pas seulement les politiques, les gens du quotidien, parce que si on s'y collait tous ça serait sûrement un petit peu moins compliqué. Je suis épuisée parce que j'ai l'impression qu'on n'aura pas de réponse dans les temps à venir. Ça veut dire que ces gens vont continuer à en baver encore pendant un certain temps. Après je ne suis pas assez épuisée, c'est que même fatiguée, je maintiens que c'est le public auprès du quel je préfère bosser. De tous les boulots que j'ai fait c'est le plus fatiguant mais c'est humainement le plus rassurant sur l'échange qu'on peut avoir avec les gens. Je suis complètement bluffer par la capacité que ces gens ont à continuer d'être en relation, d'aimer de donner. Et puis je n'ai pas envie de baisser les bras. Ça me passionne ce boulot, heureusement que ça me maintien en colère ça me fait supporter l'épuisement.

*C'est la colère qui te fait tenir alors ?*

Oui je crois, quand je très fatiguée. Après y a plein d'autre choses d'y croire quand même d'avoir envie que ces gens soit heureux, de me dire qu'on n'est quand même pas si con pour pas comprendre ça un jour. Je sais pas si c'est devenu une utopie mais pour croire que plus on se mélange plus on a de richesse, plus on des chances

de faire des choses un peu intelligemment. Mais quand je suis fatiguée c'est la colère qui me fait tenir. Eux aussi d'ailleurs, souvent. Je ne sais pas si la mienne est légitime de colère, en tout cas je trouve que la leur l'ai. Heureusement qu'entre deux phases d'épuisement ils arrivent à se mettre en colère, parce que ça les fait tenir. De dire que c'est injuste.

*Est-ce qu'ils arrivent à te dire s'il y a d'autre chose que la colère qui les ferait tenir ?*

Le fait de jamais repartir chez eux. Mais surtout, mine de rien au milieu de tout ça , avec ce qu'on leur fait vivre, de dire qu'il y a plein de chose qu'ils aiment aussi ici, en terme de liberté. Liberté de pouvoir dire ce qu'on veut, de pouvoir mettre à l'école les gamins comme on veut, ceux qui ont des enfants très clairement, espèrent que leurs gamins auront ici une vie insérée, comme on a pu la vivre après l'immigration italienne. Pour ceux qui ont pas de gamins y a la volonté s'installer, de réussir ici., de pouvoir vivre libre ici. De pas risquer sa vie à tous les coins de rue.. y une vrai notion de liberté..